



École Sainte-Marie Mère de Dieu

— PROSPECTUS 2026/27 —

« Prospectus 2026/27 » © MMXXVI, F. P. Ubertelli et Société *École Sainte-Marie Mère de Dieu* Corp., tous droits réservés pour tout le contenu, pour tous les pays. Document à valeur légale en conformité avec le Ministère de l'Éducation de l'Ontario, juillet 2026.

Table des matières

Mission et philosophie de l'École Sainte-Marie	3
Procédures, pratiques et politiques de l'École	4
Diplômes et certificats	15
Apprentissage en ligne pour l'obtention du DESO et formulaire d'exemption	23
Curriculum	26
Soutien et ressources	48
Éducation de l'enfance en difficulté	52

Ce prospectus contient 33 points, de la philosophie de l'École aux logiciels des cours.

Mission de l'École Sainte-Marie Mère de Dieu

L'École Sainte-Marie Mère de Dieu, école indépendante, a pour mission l'enseignement des matières requises pour l'obtention du Diplôme d'études secondaires de l'Ontario à travers le français des Frères des Écoles chrétiennes, des Frères maristes et des moines de Tradition monastique, de l'anglais avancé, du latin classique, du catéchisme du Cardinal Gasparri par le biais des cours d'histoire du Moyen-Âge, de la Culture catholique, de la philosophie thomiste, de l'histoire-géographie, des études canadiennes et mondiales, de la musique, des mathématiques, physique, chimie, biologie et sciences, en conformité avec le droit de l'Église, Canon § 796, selon la liberté pédagogique et académique dont elle jouit.

Le but de l'école est une solide formation académique et spirituelle des élèves à travers la découverte de leur vocation et par l'observance fidèle de la discipline et du respect par l'amour et la patience. La formation des jeunes aux principes de la vertu chrétienne doit être fondée sur la charité selon les paroles éternelles de Saint Paul : « Quand je parlerais les langues des hommes et des anges, si je n'ai pas la charité, je suis comme un airain sonnante ou une cymbale retentissante » — I Cor. XIII, 1.

Philosophie

L'École Sainte-Marie Mère de Dieu est un établissement d'enseignement catholique qui désire instruire l'élève de la doctrine et de la morale chrétienne grâce à la continuité des connaissances générales apprises à un niveau avancé dans un encadrement thomiste, et à l'obtention du Diplôme d'études secondaire de l'Ontario. Son projet éducatif souhaite que l'élève puisse un jour expliquer sa foi à qui veut l'entendre, c'est-à-dire la certitude qu'il a de Dieu et de sa sainte Mère, à travers de solides connaissances académiques enracinées dans la foi catholique d'expression traditionnelle.

Notre philosophie repose également sur la conviction que chaque élève est une personne unique, créée à l'image de Dieu, possédant des talents particuliers et un potentiel à développer pleinement.

Procédures, pratiques et politiques de l'École

1. L'importance et la valeur de terminer ses études secondaires et la volonté manifestée par l'école secondaire d'appuyer chaque élève afin de l'aider à tirer profit de son expérience scolaire au palier secondaire :



Terminer ses études secondaires au sein d'une école catholique représente bien plus qu'une étape académique : c'est un cheminement qui forme l'esprit, le cœur et l'âme. Dans un environnement où la foi et le savoir se complètent, chaque élève est invité à grandir non seulement en connaissance, mais aussi en sagesse, en compassion et selon le sens moral. L'éducation catholique vise à préparer des jeunes capables de réfléchir, de s'engager et d'agir avec intégrité dans un

monde en constante évolution.

À l'École, nous croyons fermement que chaque élève possède un potentiel unique. C'est pourquoi nous nous engageons à l'accompagner à chaque étape de son parcours scolaire. Par un soutien personnalisé, des professeurs dévoués, des valeurs catholiques d'expression traditionnelle vécues au quotidien et un milieu accueillant, nous veillons à ce que chacun puisse tirer le maximum de son expérience au palier secondaire. Nous souhaitons que chaque jeune découvre ses talents, s'épanouisse pleinement et développe une foi capable de guider ses choix et d'enrichir sa vie.

Terminer ses études secondaires dans notre École, c'est acquérir des connaissances solides, mais aussi apprendre à devenir un citoyen responsable, un être humain ouvert et un croyant engagé. C'est un investissement précieux qui accompagne l'élève bien au-delà de la graduation, à la fois dans sa vie personnelle, professionnelle et spirituelle.

2. L'exigence de poursuivre ses études secondaires jusqu'à l'âge de 18 ans ou jusqu'à l'obtention du Diplôme d'études secondaires de l'Ontario (DESO)

Dans notre École, nous reconnaissons l'importance fondamentale de la formation scolaire et spirituelle des jeunes. Conformément aux exigences éducatives de l'Ontario, chaque élève doit poursuivre ses études secondaires jusqu'à l'âge de 18 ans ou jusqu'à l'obtention du Diplôme d'études secondaires de l'Ontario (DESO). Cette exigence vise à assurer que tous les élèves reçoivent une éducation complète, solide et porteuse d'avenir.

Au-delà d'une obligation légale, cet engagement représente une occasion essentielle pour les jeunes de consolider leurs connaissances, de développer leurs compétences personnelles et professionnelles, et de nourrir leur croissance humaine et spirituelle. Dans un environnement catholique d'expression traditionnelle, ces années sont également un temps privilégié pour approfondir sa foi, réfléchir à ses valeurs et bâtir une identité éclairée par l'Évangile.

Notre École s'engage à accompagner chaque élève dans ce cheminement, en offrant un milieu bienveillant, sécurisant et enrichi de l'enseignement catholique. Grâce à un soutien constant, à des programmes adaptés et à une vision centrée sur la réussite de chacun, nous souhaitons que tous puissent obtenir le DESO et se préparer avec confiance à la vie adulte.

Poursuivre ses études jusqu'à 18 ans ou jusqu'à la graduation n'est pas seulement une exigence : c'est une promesse d'avenir, une fondation pour la réussite et un engagement envers soi-même, sa communauté et sa foi.

3. Objectifs généraux et la philosophie de l'École



Notre École s'appuie sur une vision éducative qui cherche à former des jeunes équilibrés, responsables et animés par une foi vivante. Notre philosophie repose sur la conviction que chaque élève est une personne unique, créée à l'image de Dieu, possédant des talents particuliers et un potentiel à développer pleinement.

Nos objectifs généraux visent à offrir un milieu d'apprentissage où l'excellence académique, la croissance personnelle et l'engagement spirituel se rencontrent. Nous désirons ainsi :

- **Favoriser la réussite scolaire** en offrant un enseignement rigoureux, accessible et adapté aux besoins de chacun.
- **Soutenir le développement intégral de l'élève** en valorisant les dimensions intellectuelle, spirituelle, émotionnelle, sociale et physique de son parcours.
- **Promouvoir les valeurs catholiques traditionnelles**, telles que le respect, la compassion, la justice, la solidarité et la dignité de toute personne.
- **Encourager la responsabilité et l'engagement**, afin que chaque élève contribue positivement à la communauté et à la société.
- **Cultiver un climat inclusif et bienveillant** où chaque jeune se sent accueilli, accompagné et valorisé sans aucune discrimination ou intimidation de toute sorte.

Notre philosophie éducative reconnaît que l'apprentissage ne se limite pas aux classes. Les expériences vécues au sein de notre École — qu'elles soient académiques, spirituelles, communautaires, culturelles ou sportives — sont essentielles à la formation de jeunes adultes confiants, ouverts et engagés.

En unissant foi, savoir et expérience, l'École vise à préparer chaque élève à devenir un leader éclairé, guidé par ses valeurs et prêt à contribuer à un monde plus juste et plus humain.

4. Organisation de l'école, notamment les trimestres, les échéances de remise des bulletins et l'horaire

L'organisation de l'École vise à offrir un cadre structuré, cohérent et propice à la réussite de tous les élèves. Notre fonctionnement scolaire repose sur une planification attentive des périodes d'apprentissage, de l'évaluation et de l'accompagnement, afin d'assurer une progression harmonieuse tout au long de l'année.

L'année scolaire est divisée en trois trimestres (septembre-Noël, janvier-mars, avril-juin), selon le niveau et les programmes suivis. Chaque période est conçue pour permettre aux élèves de se concentrer sur un nombre raisonnable de cours, de développer leurs compétences et de consolider leurs apprentissages dans un rythme équilibré.



Les échéances de remise des bulletins sont établies de façon à offrir aux élèves et aux parents une vision claire et régulière des progrès réalisés. Des bulletins sont généralement distribués à la fin de chaque trimestre, et des communications rapprochées avec les parents sont également fournies afin de soutenir l'élève dans son cheminement. Ces informations régulières permettent aux professeurs d'ajuster leurs approches et aux élèves de viser l'amélioration continue.

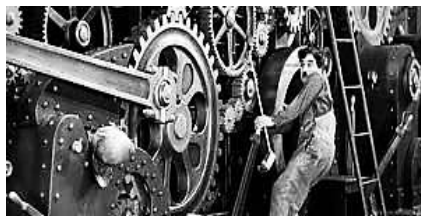
L'horaire scolaire est organisé de manière à offrir un équilibre entre les matières obligatoires, les cours optionnels, les périodes de soutien et les activités pastorales. Chaque journée d'école est structurée pour favoriser un apprentissage efficace, tout en ménageant des moments pour le ressourcement, le développement de la foi et la vie communautaire.

Grâce à une organisation claire et bien définie, l'École veille à offrir un environnement de travail stable, stimulant et adapté aux besoins de chaque élève, soutenant ainsi leur réussite scolaire et personnelle.

5. Attentes de l'École quant aux responsabilités, au rendement et à l'assiduité de l'élève

Dans notre École, nous croyons que la réussite éducative repose sur l'engagement de chaque élève envers ses responsabilités, son rendement scolaire et son assiduité. Ces éléments essentiels permettent à chacun de progresser pleinement et de profiter de toutes les occasions d'apprentissage offertes dans un environnement empreint de respect, de foi et de discipline.

Nous attendons de chaque élève qu'il assume ses responsabilités en participant activement à sa formation, en respectant les règles de l'école, en faisant preuve d'autonomie et en adoptant une attitude positive. La responsabilité personnelle inclut la préparation aux cours, la remise du travail dans les délais prescrits et la volonté de demander de l'aide lorsque cela est nécessaire.



Le rendement scolaire reflète les efforts, la rigueur et la persévérance de l'élève. Notre École encourage tous les jeunes à viser l'excellence, à s'engager pleinement dans leurs apprentissages et à maintenir un niveau de travail constant. Les professeurs, les ressources scolaires et le personnel d'appui sont là pour guider chaque élève dans l'atteinte de son plein potentiel.

L'assiduité demeure un pilier indispensable à la réussite. Une présence régulière en classe assure une continuité dans les apprentissages, permet une participation active aux activités pédagogiques et favorise une compréhension approfondie de la matière. Nous valorisons la ponctualité et attendons que les élèves se présentent à chacun de leurs cours de manière constante et engagée.

En respectant ces attentes, l'élève contribue non seulement à sa propre réussite, mais aussi au climat positif et harmonieux qui caractérise l'École. Ensemble, nous travaillons à former des jeunes responsables, déterminés et animés par des valeurs catholiques solides.

6. Politique pour la sécurité dans les écoles et conduite des élèves établi par l'École

L'École Sainte-Marie Mère de Dieu (« l'École ») souscrit à la réglementation canadienne en matière de santé et de sécurité selon la norme de gestion CSA Z1000-14 ([Conseil canadien des normes](#)) et en fait la révision, si nécessaire, sur une base annuelle grâce au représentant santé et sécurité. Le Conseil de l'École s'engage à bâtir un milieu de travail sain et sûr, et à intégrer la santé et la sécurité au travail (SST) à l'ensemble des activités d'enseignement et d'apprentissage de l'École;

Section 1. -

Le Conseil s'engage à se conformer aux exigences légales en matière de [SST](#) et à les considérer comme une norme minimale et non maximale;

Le Conseil s'engage à maintenir auprès du personnel de l'École un lieu de travail sain et sécuritaire, de même qu'à la responsabilisation de tous les niveaux de gestion de l'École par le truchement de consultations répétées et d'une coopération exemplaire pour l'efficacité maximale des programmes d'enseignement et de l'actualisation des curricula;

Le Conseil s'engage à l'amélioration continue des politiques SST dans l'analyse des objectifs et des cibles recherchés;

Le Conseil s'engage à la mise en œuvre de la Loi sur la santé et la sécurité au travail, L.R.O. 1990, chap. O.1 et ses mises à jour là où requis.

Section 2. -

Le Conseil s'engage à promouvoir une prise de conscience de la santé et de la sécurité, ainsi que la prévention des blessures personnelles au travail dans la mise en œuvre de la Loi de 1997 sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail, L.O. 1997, chap. 16, annexe A et ses mises à jour là où requis;

Le Conseil s'engage à respecter les zones de danger pour les écarts de température lors des sorties récréatives et/ou parascolaires avec le niveau 38°C (humidex) pour les élèves M-12^e années et de 40°C (humidex) pour le personnel de l'École: interdiction de sortie à ces températures et au-delà.

Enfin, le Conseil s'engage à la diffusion publique des politiques SST et à la gestion des budgets.

7. Code de conduite des élèves établi par l'École :

L'École Sainte-Marie Mère de Dieu (« l'École ») prodigue un enseignement qui cherche à obéir aux préceptes des encycliques sur l'éducation en lien avec la Tradition de l'Église. Elle désire que les parents lisent, étudient et adhèrent au présent [Code de conduite](#).

Ainsi, l'École demande aux élèves, aux parents et aux professeurs leur appui inconditionnel au Code de conduite et aux autres politiques communes afin de mieux informer le suivi de tous dans un effort commun.

Enfin, le Conseil de l'École mandate sa direction, ses professeurs, ses assistants, ses bénévoles et ses conseillers à considérer les élèves qui lui sont confiés comme une priorité à la fois professionnelle et personnelle. Il s'efforcera de développer chez chacun d'eux une appréciation sincère des normes d'excellence académique et de dynamique expressive.

Code de conduite de l'École Sainte-Marie Mère de Dieu

1. Il est d'obligation chez l'élève et sa famille de respecter l'esprit catholique d'expression traditionnel de l'École, entre autres par une tenue jugée appropriée à l'École et par une participation active et quotidienne à sa vie spirituelle.
2. L'École n'admet aucun comportement jugé immoral, ni aucun manque de **politesse** (i.e., aucun manque de bonnes manières, aucun manquement aux règles de la bienséance ; *la bonne éducation*), car la politesse nous apprend à contenir les passions haineuses et donne l'habitude de s'occuper des autres. En plus d'exclure tout ce qui peut blesser, la politesse nous apprend à nous oublier nous-mêmes au profit d'autrui. Toute insulte, manque de respect, actes jugés blessants ou offensants qui portent atteinte à l'épanouissement de la personnalité des élèves, sont strictement interdits. Les élèves doivent faire preuve de discernement dans l'utilisation de moyens jugés pacifiques dans la résolution des conflits potentiels. De même, aucune forme de violence physique, d'agressivité ou de **confusion** n'est tolérée (i.e., la désintégration de la personnalité suite à un trouble de la perception, du jugement et/ou du raisonnement — malgré son incongruité, sa présence est fréquente et nécessitera alors une aide médicale externe).

3. Les élèves ont donc l'obligation de l'**auto-discipline** (i.e., l'imposition à soi-même d'une discipline, en l'occurrence d'un contrôle de soi) afin de mieux évoluer dans le silence de la classe avec **dignité** (i.e., avec le sentiment de la valeur intrinsèque de l'élève qui commande le respect d'autrui). La maîtrise de soi et le silence sont donc exigés en classe, peu importe les circonstances, même si le professeur parle à un collègue ou à un autre élève.
4. Pour toute question en classe, l'élève lève la main et attend une réponse du professeur, peu importe le temps que nécessite l'attente. Toute question ou réponse de l'élève se fait d'une voix modérée, compréhensible et respectueuse, sans quoi l'élève est sanctionné.
5. Il est interdit aux élèves de distraire les autres élèves ou le professeur dans la classe par le **bavardage** (i.e., par des paroles abondantes, murmurées ou chuchotées, dépourvues d'intérêt), l'emprunt d'outils scolaires, ou le tir de projectile en tout genre.
6. Suite aux articles № 4. et 5., toute sanction de l'élève est suivie d'une punition. La première forme de punition est le **copiage de lignes prédéterminées** sur l'heure de la récréation selon la nature de la sanction. Les maternelles copient un minimum de 5 lignes, les 1ères-2e années un minimum de 15 lignes, les 3e-6e années un minimum de 35 lignes et les 7e-8e années un minimum de 60 lignes. Les lignes copiées seront remises au professeur qui les remettra aux parents aux fins de signature. Si la copie n'est pas remise le lendemain, les parents seront appelés et devront prendre leurs enfants le plus vite possible.
7. Le **port de l'uniforme scolaire** à l'école et la tenue de sport au gymnase/parc sont strictement obligatoires en tout temps. En cas où l'élève ne porte pas l'uniforme, un rappel lui sera mandé ; en cas de désobéissance, les parents seront appelés et devront prendre leurs enfants le plus vite possible ; en cas d'impossibilité, un justificatif des parents sera demandé sur le champ.
8. L'uniforme est également obligatoire en situation d'**enseignement virtuel** là où l'élève fait montre des mêmes normes vestimentaires qu'à l'école.
9. La **gomme à mâcher** et tout ce qui se mâche, à l'extérieur de l'heure du déjeuner et des collations, est strictement interdit.
10. Tout **appareil électronique** comme le téléphone portable, les écouteurs ou les ordinateurs portables sont strictement interdits, à l'exception d'une calculatrice (obligatoire) et d'un ordinateur portable (pas obligatoire) pour les élèves du secondaire, mais exclusivement durant les cours ; l'interdiction est également de mise durant l'heure du déjeuner et des collations ou à la récréation.
11. Tout **port sur la tête est interdit** pour les garçons comme pour les filles - cheveux teints, gel, coupe excentrique, chapeau, tuque (bonnet), kippa, peigne, etc., à moins qu'il s'agisse d'une teinture naturelle ou d'un gel naturel qui ne démontre **aucune excentricité** (i.e., qui ne cherche nullement le vide de l'ostentation).
12. Le **matériel scolaire** complet est exigé pour l'élève à chaque cours, en plus des livres et des cahiers de notes. Les livres peuvent être imprimés en tout ou en partie. Si l'élève n'a pas son matériel scolaire, les parents seront appelés et devront prendre leurs enfants le plus vite possible.

13. En classe, hors les heures du déjeuner ou des collations, les élèves s'abstiennent de boire et de manger, sauf exception pour raison de santé ou pour l'eau.
14. Les élèves chercheront toujours à éviter le cumul de **travaux en retard**, de difficultés, d'oublis ou de négligences dans leur travail courant, la préparation régulière et l'étude au quotidien.
15. Les élèves veilleront à la **propreté** de leur pupitre, de leur classe et de leur école, ainsi qu'à l'entretien et au bon usage de tout matériel et équipement mis à leur disposition.
16. En cas d'**absences répétées et/ou non-justifiées** (i.e., plusieurs absences qui relèvent de l'habitude), l'élève peut être renvoyé. Au quotidien, il ne pourra réintégrer la classe avant la prochaine période et devra reprendre le temps de travail manqué durant la période du midi ou après la journée d'école selon les disponibilités du professeur.
17. En cas de **plagiat** (i.e., de tricherie), la fraude constatée et ses conséquences (sanctions), suite à l'échec de sa prévention, tiendront compte a) de l'année d'études, b) du niveau de maturité, c) du nombre et de la fréquence des incidents frauduleux, et d) des circonstances particulières de l'élève. Les conséquences iront d'une pénalité en pourcentage moyennant la reprise du travail visé ou, en cas de récidives, de l'échec du cours accompagné d'un commentaire descriptif de la fraude au bulletin, avec reprise forcée dudit cours l'année suivante. L'analyse de la sanction tient compte de la définition morale du plagiat, i.e., la fraude intellectuelle de substitution d'auteur et d'atteinte au droit de paternité d'une œuvre. Il s'agit ici de vouloir associer son nom au travail d'un autre. Or, le plagiat n'est pas un fait juridique, d'où les quatre sanctions possibles: 1) la *contrefaçon* où il y a reprise d'éléments formels d'une œuvre sans autorisation préalable, 2) la *responsabilité civile* dans la reproduction du travail d'autrui qui ne fait pas l'objet d'une protection quelconque, i.e., si l'auteur plagié a subi un préjudice, 3) la *responsabilité pénale* basée sur le vol et l'abus de confiance et, 4) la *responsabilité disciplinaire* pour la méconnaissance des usages professionnels éthiques et déontologiques, le cas le plus probant chez un élève.
18. En cas de **retard dans la remise d'un travail**, ayant pris en compte a) l'année d'études, b) le niveau de maturité, c) le nombre et la fréquence des retards, et d) les circonstances particulières de l'élève, la sanction sera graduelle, de 10% par jour ouvrables jusqu'à une limite de 50%, puis d'un échec en pourcentage 0%.
19. Nature et examen des **mesures punitives** déterminées selon les règles de conduite nécessaires au respect de la *discipline* (i.e., l'ensemble des règles de conduite chapeautées par la direction morale que constitue l'*instruction* - i.e., les préceptes derrière la transmission des connaissances et leur acquisition par l'étude et la pratique) par l'obéissance informée et la soumission active. En tant qu'élève, avec le soutien inconditionnel des parents (lesquels, de plein gré et sans hésitation aucune, soutiennent la version documentée ou non du professeur qui décide et administre ladite ou lesdites mesures punitives), que les parents, le Conseil, les professeurs, les assistants, les bénévoles, les conseillers et/ou la direction en soient informés ou non, l'élève accepte pleinement, entièrement et librement de se soumettre aux mesures punitives décrites ci-dessous et d'en subir les conséquences sociales et académiques, s'il y a lieu.

- i. La répétition fréquente et continue de **jurons** durant les heures d'école ou lors d'activités parascolaires, lesquelles constituent des agressions orales, suivant la récidive, entraîne : a) un avertissement, b) une sanction écrite (copie ou composition d'une lettre explicative en lieu et place d'une ou de plusieurs récréations), c) la convocation des parents, d) l'expulsion temporaire, e) le renvoi.
- ii. Le visionnement ou la pratique de **jeux vidéo** durant les heures d'école, suivant la récidive, entraîne : a) un avertissement, b) une sanction écrite (copie ou composition d'une lettre explicative en lieu et place d'une ou de plusieurs récréations), c) la convocation des parents, d) l'interruption du compte e-mail de l'élève et de tout accès au site Web de l'école, e) l'expulsion temporaire, f) le renvoi. À la maison, l'objectif avoué de l'École est que l'élève remplace la pratique du jeu vidéo par la lecture d'un livre ou par tout autre pratique analogue.
- iii. Le **mensonge** ou l'imprécation (i.e., le désir féroce du malheur d'autrui), lequel peut constituer un faux témoignage, qu'il ait lieu durant les heures d'école, lors d'activités parascolaires ou dans un échange de messages électroniques entre élève (ce dernier échange pouvant constituer de la diffamation), une fois le propos découvert, suivant la récidive, entraîne : a) un avertissement, b) une sanction écrite (copie ou composition d'une lettre explicative en lieu et place d'une ou de plusieurs récréations), c) la convocation des parents, d) l'expulsion temporaire, e) le renvoi.
- iv. La **désobéissance** (i.e., le refus d'obtempérer), l'irrespect (i.e., l'absence d'égard ou de déférence envers l'autorité), ou le mépris (i.e., le jugement téméraire) constitue une *révolte* (i.e., un refus qui suscite le scandale) contre l'autorité et, à ce titre, mérite une attention particulière car la révolte est à l'origine historique de la désobéissance, là où Lucifer refusa d'accepter son inféodation à l'homme et fut précipité sur la terre (S. Luc X, 18). Toutes les formes de désobéissance, outre les commandements de Moïse, sont ici élaborées. La désobéissance, durant les heures d'école ou lors d'activités parascolaires, suivant la récidive particulière, entraîne : a) un avertissement, b) une sanction écrite (copie ou composition d'une lettre explicative en lieu et place d'une ou de plusieurs récréations), c) la convocation des parents, d) l'expulsion temporaire, e) la suspension (i.e., l'empêchement pour l'élève de pratiquer son devoir d'État) au profit d'une période déterminée de réflexion, f) le renvoi.
iv.1) Toute **suspension** engendre des absences comptées, ainsi qu'un manque d'enseignement. Toute lacune académique et tout justificatif nécessaire deviennent alors la responsabilité de l'élève fautif.
- v. **L'injure** (i.e., l'outrage *ad hominem* contre la personne) durant les heures d'école ou lors d'activités parascolaires, suivant la récidive, entraîne : a) un avertissement, b) une sanction écrite (copie ou composition d'une lettre explicative en lieu et place d'une ou de plusieurs récréations), c) la convocation des parents, d) l'expulsion temporaire, e) le renvoi.
- vi. La recherche du **préjudice** (i.e., le dommage porté aux intérêts moraux ou matériels d'une personne à cause d'un tiers), lorsqu'il n'est pas du délire psychopathologique, attaque la dignité et l'honneur de la personne mais se produit souvent par ignorance. La

blesse infligée concerne surtout la réputation et peut favoriser du **chantage** (intimidation - <https://smmd.ca/Fr/Politiques#BULLY>). Tout préjudice documenté, durant les heures d'école ou lors d'activités parascolaires, suivant la nature de la documentation, entraîne : a) un avertissement, b) une sanction écrite (copie ou composition d'une lettre explicative en lieu et place d'une ou de plusieurs récréations), c) la convocation des parents, d) l'expulsion temporaire, e) le renvoi.

- vii. La **calomnie** (i.e., l'accusation mensongère) attaque la dignité et l'honneur de la personne par la fausse allégation mais se produit toujours consciemment avec l'objectif de discréditer la personne - <https://smmd.ca/Fr/Politiques#HARC>. Toute calomnie documentée, durant les heures d'école ou lors d'activités parascolaires, suivant la récurrence, entraîne : a) un avertissement, b) une sanction écrite (copie ou composition d'une lettre explicative en lieu et place d'une ou de plusieurs récréations), c) la convocation des parents, d) l'expulsion temporaire, e) la suspension au profit d'une période déterminée de réflexion, f) le renvoi.
- viii. La **violence** (i.e., une force non-contenue qui se manifeste dans la brutalité) et/ou l'agression physique (i.e., une attaque violente non-provoquée et souvent sans motif) entraînent immédiatement une suspension puis, suivant la récurrence, a) une deuxième suspension au profit d'une période déterminée de réflexion beaucoup plus longue, b) la convocation des parents, c) l'expulsion temporaire, d) une note au bulletin final, e) le renvoi.
- ix. **L'impureté** (i.e., l'impudicité), l'immoralité (i.e., le mépris de la morale), l'obscénité (i.e., ce qui s'oppose à la pudeur), l'immodestie (i.e., l'atteinte à la bienséance et à la réserve), la flatterie sensuelle (i.e., l'excitation des sens comme source de plaisir) ou l'indécence (i.e., ce qui blesse la pudeur) suivant la récurrence, entraîne : a) un avertissement, b) la convocation des parents, c) l'expulsion temporaire, d) le renvoi.
- x. Le **vol** (i.e., s'emparer du bien d'autrui par force ou par ruse) ou l'escroquerie (i.e., le vol par la tromperie et la fraude), une fois les faits avérés et documentés, suivant la nature de la documentation, entraîne : a) le retour univoque du bien dérobé, la convocation des parents et le suivi d'une sanction écrite (copie ou composition d'une lettre explicative en lieu et place d'une ou de plusieurs récréations), b) l'expulsion temporaire, c) une note au bulletin final d) le renvoi.
- xi. **L'insolence** (i.e., la hardiesse irrespectueuse de l'audace dans sa forme vulgaire - i.e., l'impudence) est l'arrogance offensive de l'orgueil et s'exprime dans la confrontation. Elle est répréhensible dans sa manifestation contre l'autorité mais seulement questionable chez un élève contre un autre élève du même groupe d'âge. Durant les heures d'école ou lors d'activités parascolaires, suivant la récurrence, l'insolence entraîne : a) un avertissement, b) une sanction écrite (copie ou composition d'une lettre explicative en lieu et place d'une ou de plusieurs récréations), c) la convocation des parents, d) l'expulsion temporaire, e) le renvoi.
- xii. **L'impolitesse** (i.e., l'ignorance démontrée soit dans la manière d'être, d'agir, d'écrire, de lire ou de parler, qui s'exprime par le mépris des règles de la civilité associées à la

courtoisie et au respect des usages moraux de la bonne éducation — cf. № 2) est dictée par l'insensibilité et l'intuition erronée - i.e., mal informées. Durant les heures d'école ou lors d'activités parascolaires, suivant la récidive, l'impolitesse entraîne : a) un avertissement, b) une sanction écrite (copie ou composition d'une lettre explicative en lieu et place d'une ou de plusieurs récréations), c) la convocation des parents, d) l'expulsion temporaire, e) le renvoi.

L'objectif pédagogique des mesures punitives est de cultiver la détestation (la répugnance) de la faute commise ayant mené à la punition grâce à la compréhension intime des symptômes profonds derrière ladite faute. Toute faute étant une offense à Dieu (i.e., un péché), on cherchera toujours la satisfaction de l'impératif moral dans la conclusion de l'objectif pédagogique recherché.

20. Les parents ont l'**obligation de lire le Code de conduite** de l'École, d'en prendre connaissance et d'y adhérer sans condition afin de bien le mettre en pratique.
21. Pour les 1ères, 2e, 3e et 4e années, les parents doivent consulter le carnet journalier de l'élève (l'agenda scolaire) et y signer les observations du professeur, s'il y a lieu. Les parents doivent également signer tout document de contrôle académique (examen, test ou quiz) et le retourner dans le délai établi par le professeur.
22. Il est **interdit d'avoir des médicaments** en sa possession dans son sac ou à portée de main. Les parents doivent les apporter à la direction en début de journée et les reprendre en fin de journée. Pour leur administration, les parents doivent formuler par écrit à la direction une permission expresse de consommation, sans quoi rien ne sera administré à l'élève même si des complications en résultent. Les médicaments possibles dont il est ici question (environ 80 médicaments) se résument aux six catégories suivantes: soulagement de la douleur (acétaminophène, ibuprofène, Aspirin et crème topique), rhume et toux (décongestionnant, expectorant), allergies et sinus (antihistamine, pseudoéphédrine, oxymétazoline, fluticasone), santé digestive (anti-acide, laxatif, lopéramide, bismuth subsalicylate), soin de la peau et des cheveux (crème topique, anti-fongicide, pyrithione, ketoconazole), vitamines et minéraux. En cas de non-observation des directives précédentes, les parents seront appelés et devront prendre leurs enfants le plus vite possible.
23. Les parents veillent à l'**assiduité et à la ponctualité** de leur(s) enfant(s) et avertissent l'École, au plus tard le matin même, de l'absence ou du retard de leur(s) enfant(s). Les parents sont tenus d'avertir l'École, au plus tard le matin même, de toute absence ou de tout retard de leur(s) enfant(s). Ces derniers ne seront admis en classe qu'avec une justification écrite de leurs parents.
24. Une autorisation de la direction de l'École est obligatoire pour **quitter l'école avant l'heure de la sortie**. Sans cette autorisation, à laquelle un professeur ne peut se substituer, l'élève ne peut pas quitter l'école avant l'heure de la sortie.
25. Les parents se familiarisent avec les règlements et les activités académiques de l'École, en plus des ressources considérables qui s'y trouvent, entre autres grâce à leur **accès à l'Intranet du site Web de l'École** à travers leur compte personnel, lequel est une obligation.

26. Le Conseil d'administration de l'École Sainte-Marie Mère de Dieu (« le Conseil ») s'efforce de développer la foi des élèves. Il leur apprend à être fiers de leur langue et de leur culture, mais aussi à respecter les groupes ethniques qui lui sont confiés en leur inculquant une appréciation sincère des principes du pluralisme politique au profit de la coexistence d'éléments culturels, économiques et sociaux différents au sein d'une collectivité organisée autour d'une même foi, ainsi qu'une appréciation de la **liberté humaine** (i.e., l'appréciation de la liberté naturelle de l'élève dans la société et son pouvoir sur les choses de ce monde, cette liberté qui produit la « nécessité d'être »).
27. À moins que son devoir ne le lui oblige, le Conseil refuse de divulguer tout renseignement confidentiel au sujet d'un élève. Il renseigne les parents sur la conduite, le rendement et les aptitudes des élèves par des rapports de rendement, des bulletins, des rencontres formelles et informelles, ou des appels téléphoniques de nature strictement professionnelle. Il respecte les confidences reçues et fait preuve de discrétion en toutes circonstances.
28. Le Conseil se doit d'intervenir dans le but de régler à l'amiable et dans le respect et la civilité, les conflits qui peuvent surgir entre les élèves, entre les parents ou entre les professeurs. À cet égard, <https://smmd.ca/Fr/Politiques#VIEPRIV>.
29. Il interdit à tout professeur, ainsi qu'à tout membre du Conseil d'administration en fonction, qu'il soit à l'emploi de l'école, en situation de départ volontaire, en congé de maladie, en licenciement préventif ou à un employé ou à un bénévole congédié, de solliciter quelque bien que ce soit aux familles de l'école, de parler ou d'écrire à propos de l'école en termes dérogatoires par des rumeurs, par de la diffamation, par des mensonges, par du commérage, par des indiscretions ou par de la médisance à quiconque, aux professeurs en fonction, aux assistants, aux bénévoles, aux conseillers, aux parents et à la direction durant une période de dix ans en date de l'arrêt de sa période d'activités, que l'arrêt soit temporaire, momentané ou permanent, sous peine de sanctions.

8. Diplômes et certificats avant 2023

Les exigences en matière de crédits obligatoires et optionnels

Si vous avez **commencé la 9^e année en 2023 ou avant**, vous devez satisfaire aux exigences ci-dessous pour obtenir le Diplôme d'études secondaires de l'Ontario (DESO).

8. a) Crédits obligatoires – Vous devez obtenir les 18 crédits obligatoires ci-dessous :

- 4 crédits en français – FRL1W, FRA2D, FRA3U, FRA4U (1 crédit par année d'études)
- 3 crédits en mathématiques – MTH1W, MPM2D (au moins 1 crédit en 11^e MCR3U ou 12^e MHF4U)
- 3 crédits des groupes 1, 2 et 3 (1 crédit par groupe)
- 2 crédits en sciences – SNC1W, SNC2D
- 1 crédit en English – EAE1W
- 1 crédit en histoire du Canada – CHC2D (10^e)
- 1 crédit en géographie du Canada – CGC1W (9^e)
- 1 crédit en éducation artistique – AMU1O ou ADA1O
- 1 crédit en éducation physique et santé – PPL1O
- ½ crédit en exploration de carrière – GLC2O
- ½ crédit en civisme et citoyenneté – CHV2O

Dans la sélection des crédits obligatoires, il faut tenir compte de ce qui suit :

- Vous pouvez utiliser comme crédit obligatoire d'éducation artistique, le cours de 9^e intitulé « *Expression des cultures des Premières Nations, des Métis et des Inuits* ».
- Vous pouvez utiliser comme crédit obligatoire de Français le cours de 11^e intitulé « *Français : Découvrir les voix contemporaines des Premières Nations, des Métis et des Inuits* ».
- Apprenantes et apprenants de la langue : les apprenantes et apprenants du français inscrits au programme-cadre d'actualisation linguistique en français (ALF) ou au Programme d'appui aux nouveaux arrivants (PANA) peuvent compter jusqu'à 3 crédits d'ALF et du PANA au titre des 4 crédits obligatoires en français, quelle que soit l'année d'entrée en 9^e. Le quatrième crédit doit provenir d'un cours de français de 12^e.

8. b) Crédits obligatoires des Groupes 1, 2 et 3

Parmi les 18 crédits obligatoires, vous devez obtenir 1 crédit dans chacun des groupes suivants, le code de cours montre que le crédit est offert à l'École :

Groupe 1 :

- français (y compris le Cours de compétences linguistiques des écoles secondaires de l'Ontario)
- English
- langues autochtones
- études des Premières Nations, des Métis et des Inuits
- sciences humaines et sociales
- études canadiennes et mondiales (9^e-10^e CGC1D; 11^e-12^e CPC3O)
- orientation et formation au cheminement de carrière
- éducation coopérative

- Langue des signes québécoise langue seconde
- American Sign Language as a second language

Groupe 2 :

- éducation physique et santé
- éducation artistique (12^e AMU4M)
- affaires et commerce
- English (12^e EAE4U)
- éducation coopérative
- Langue des signes québécoise langue seconde
- American Sign Language as a second language

Groupe 3 :

- sciences (11^e ou 12^e)
- éducation technologique (11^e TEJ3M; 12^e TEJ4M)
- langues classiques
- langues internationales
- English
- études informatiques (11^e ICS3U; 12^e ICS4U)
- éducation coopérative
- Langue des signes québécoise langue seconde
- American Sign Language as a second language

Le choix des crédits obligatoires provenant des trois groupes ci-dessus est soumis aux conditions suivantes :

- 2 crédits d'English au maximum peuvent compter comme crédits obligatoires dans les Groupes 1, 2 et 3 : l'un doit provenir du Groupe 1 et l'autre du Groupe 2 ou 3.
- Si vous avez suivi un cours de langues autochtones au lieu d'un cours d'anglais au palier élémentaire, vous pouvez suivre un cours de langues autochtones (niveau 1 ou niveau 2) et utiliser le crédit de ce cours au titre du crédit obligatoire d'English dans les Groupes 1, 2 et 3.
- Le crédit d'un cours d'anglais pour débutants peut compter au titre du crédit obligatoire d'English dans les Groupes 1, 2 et 3.
- 2 crédits d'éducation coopérative au maximum peuvent compter comme crédits obligatoires dans les Groupes 1, 2 et 3.
- Le cours *American Sign Language as a Second Language* est seulement offert dans les écoles de langue anglaise.

8. c) Crédits optionnels

En plus des crédits obligatoires, vous devez obtenir 12 crédits optionnels en terminant avec succès des cours choisis dans la liste de ce présent prospectus. Parmi ceux-ci, 4 crédits maximum peuvent provenir de cours à double reconnaissance de crédit approuvés.

8. d) Satisfaire à l'exigence en matière de compétences linguistiques

Pour la plupart des élèves, il s'agit de réussir le Test provincial de compétences linguistiques (TPCL) où il est déterminé si l'élève atteint la norme minimale en littératie dans toutes les matières jusqu'à la fin de la 9^e.

8. e) Obtenir au moins 2 crédits en matière d'apprentissage en ligne

Il s'agit d'obtenir un minimum de 2 crédits de cours offerts en ligne, ce qu'offre l'École. Toutefois, pour s'y soustraire, il faut avoir 18 ans révolu ou 16 ans si vous n'êtes plus soumis à l'autorité parentale.

9. Diplômes et certificats après 2024

Les exigences en matière de crédits obligatoires et optionnels

Si vous avez **commencé la 9^e année en 2024 ou après**, vous devez satisfaire aux exigences ci-dessous pour obtenir le Diplôme d'études secondaires de l'Ontario (DESO).

9. a) Crédits obligatoires – Vous devez obtenir les 17 crédits obligatoires ci-dessous :

- 4 crédits en français – FRL1W, FRA2D, FRA3U, FRA4U (1 crédit par année d'études)
- 3 crédits en mathématiques – MTH1W, MPM2D (10^e avec une exigence réussie à 70% en littératie financière, et 1 crédit en 11^e MCR3U ou 12^e MHF4U)
- 2 crédits en sciences – SNC1W, SNC2D
- 1 crédit en éducation technologique – 9^e TAS1O ou 10^e TAS2O
- 1 crédit en English – EAE1W
- 1 crédit en histoire du Canada – CHC2D (10^e)
- 1 crédit en géographie du Canada – CGC1W (9^e)
- 1 crédit en éducation artistique – AMU1O ou ADA1O
- 1 crédit en éducation physique et santé – PPL1O
- ½ crédit en exploration de carrière – GLC2O
- ½ crédit en civisme et citoyenneté – CHV2O
- 1 crédit du groupe STIM

Groupe de cours STIM obligatoires où il faut obtenir 1 crédit parmi le groupe ci-dessous :

- affaires et commerce
- études informatiques
- éducation coopérative
- mathématiques (en plus des 3 cours qui sont actuellement obligatoires)
- sciences (en plus des 2 cours qui sont actuellement obligatoires)
- éducation technologique (en plus du cours qui est actuellement obligatoire)

Dans votre sélection des crédits obligatoires, tenez compte de ce qui suit :

- Vous pouvez utiliser comme crédit obligatoire d'éducation artistique, le cours de 9^e intitulé « *Expression des cultures des Premières Nations, des Métis et des Inuits* ».
- Vous pouvez utiliser comme crédit obligatoire de Français le cours de 11^e intitulé « *Français : Découvrir les voix contemporaines des Premières Nations, des Métis et des Inuits* ».
- Vous pouvez utiliser comme crédit obligatoire d'English, un cours de langues autochtones (niveau 1 ou niveau 2) si vous avez suivi un cours de langues autochtones au lieu d'un cours d'anglais au palier élémentaire.

- Apprenantes et apprenants de la langue : les apprenantes et apprenants du français inscrits au programme-cadre d'actualisation linguistique en français (ALF) ou au Programme d'appui aux nouveaux arrivants (PANA) peuvent compter jusqu'à 3 crédits d'ALF et du PANA au titre des 4 crédits obligatoires en français, quelle que soit l'année d'entrée en 9^e. Le quatrième crédit doit provenir d'un cours de français de 12^e.

9. b) Crédits optionnels

En plus des crédits obligatoires, vous devez obtenir 13 crédits optionnels en terminant avec succès des cours choisis dans la liste de ce présent prospectus. Parmi ceux-ci, 4 crédits maximum peuvent provenir de cours à double reconnaissance de crédit approuvés.

9. c) Satisfaire à l'exigence en matière de compétences linguistiques

Pour la plupart des élèves, il s'agit de réussir le Test provincial de compétences linguistiques (TPCL) où il est déterminé si l'élève atteint la norme minimale en littératie dans toutes les matières jusqu'à la fin de la 9^e.

9. d) Satisfaire à la condition d'obtention du Diplôme en matière de littératie financière

Il s'agit d'obtenir au moins 70% dans les modules de littératie financière du cours Exploration de carrière 10^e GLC20. Cette note vaudra 5% de la note finale dudit cours. Il y a deux essais permis pour y parvenir.

9. e) Obtenir au moins 2 crédits en matière d'apprentissage en ligne

Il s'agit d'obtenir un minimum de 2 crédits de cours offerts en ligne, ce qu'offre l'École. Toutefois, pour s'y soustraire, il faut avoir 18 ans révolu ou 16 ans si vous n'êtes plus soumis à l'autorité parentale.

9. f) Accumulation reconnue de 40 heures de service communautaire

Il s'agit d'accumuler au moins 40 heures de service communautaire et/ou de bénévolat dans le cadre du DESO. Il est possible de commencer l'accumulation des heures prescrites durant l'été avant de commencer la 9^e année selon la Politique/Programme 124 du Ministère en lien avec le formulaire pour le service communautaire de l'École.

10. Test provincial de compétences linguistiques

À l'École, le Test provincial de compétences linguistiques (TPCL) joue un rôle clé dans l'évaluation de la littératie des élèves et sert à déterminer s'ils satisfont à l'exigence linguistique pour l'obtention du Diplôme d'études secondaires de l'Ontario (DESO). Selon les politiques provinciales, le TPCL est la méthode habituelle pour mesurer les compétences en lecture et en écriture que les élèves doivent acquérir.

Voici les points essentiels à connaître :

1. Moment du test

- Le TPCL est offert chaque année, à l'automne et au printemps.
- Les élèves passent généralement le test l'année suivant le début de la 9^e année, sauf si la direction scolaire accorde un report.

- Les élèves qui échouent peuvent reprendre le test lors des sessions ultérieures (automne ou printemps).
- 2. Langue du test**
- Le test se fait dans la langue d'enseignement de l'école où l'élève est inscrit.
 - Si un élève a déjà réussi le TPCL dans l'autre langue (par exemple, il faisait partie d'un conseil scolaire de langue française et ensuite un conseil anglophone), il est réputé avoir satisfait à l'exigence ; il n'est pas obligé de repasser dans la nouvelle langue.
- 3. Soutien et accommodations**
- Les élèves qui n'ont pas réussi peuvent bénéficier d'un programme de rattrapage pour améliorer leurs compétences (cours de stratégies d'apprentissage, communication, lecture, écriture, etc.).
 - Les élèves en apprentissage de l'anglais ou du français bénéficient de dispositions particulières selon leur situation.
 - Pour les élèves ayant des besoins en éducation spécialisée, des adaptations (accommodations) sont prévues comme indiqué dans leur plan d'enseignement individualisé lors du test.
- 4. Rapport et suivi**
- Un rapport individuel est remis à chaque élève après le TPCL, mettant en évidence les forces et les domaines à améliorer.
 - Les conseils scolaires doivent communiquer la politique du TPCL aux élèves et aux parents, surtout si un élève change de système (par exemple, d'une école de langue française à une de langue anglaise).
- 5. Objectif du test**
- Le TPCL permet d'identifier non seulement ceux qui possèdent déjà le niveau de littératie requis, mais aussi ceux qui ont besoin de soutien pour progresser.
 - Il est donc autant un outil de certification qu'un levier d'accompagnement pédagogique.

Le TPCL est une exigence cruciale dans le système scolaire ontarien : il garantit que chaque élève atteint un niveau de littératie adéquat avant l'obtention du DESO, tout en permettant un soutien ciblé et adapté pour ceux qui en ont besoin. Notre École met tout en œuvre pour préparer les élèves à ce test, les accompagner en cas d'échec et favoriser leur réussite.

10. a) Le cours de compétences linguistiques



Le cours de compétences linguistiques des écoles secondaires de l'Ontario (CCLÉSO) est un programme conçu pour aider les élèves à satisfaire l'exigence de littératie requise pour l'obtention du Diplôme d'études secondaires de l'Ontario (DESO). Il s'adresse principalement aux élèves qui n'ont pas réussi le Test provincial de compétences linguistiques (TPCL) ou qui ont besoin de renforcer leurs compétences en lecture et en écriture.

10. b) Objectifs du cours

Renforcer la maîtrise de la langue : Le cours permet aux élèves de développer leur capacité à lire, comprendre et analyser différents types de textes, ainsi qu'à rédiger des textes clairs et cohérents.

1. **Préparer le test de littératie** : Il fournit un accompagnement ciblé pour aider les élèves à réussir le TPCL ou à atteindre le niveau de compétence exigé pour le DESO.
2. **Développer des stratégies d'apprentissage** : Les élèves acquièrent des techniques pour organiser leurs idées, améliorer leur compréhension et structurer efficacement leurs productions écrites.
3. **Soutien individualisé** : Le cours offre un encadrement adapté aux besoins de chaque élève, incluant des activités de lecture, d'écriture et d'analyse de textes variés.

10. c) Organisation du cours

1. Le CCLÉSO est généralement offert en 11^e ou 12^e année.
2. Les élèves y participent en plus de leur horaire régulier, souvent sur une période complète ou en sessions intensives selon les ressources de l'école.
3. La réussite du CCLÉSO permet à l'élève de répondre à l'exigence de littératie et de compléter les conditions pour obtenir le DESO.

10. d) Importance du cours

Le CCLÉSO n'est pas seulement un moyen de satisfaire une exigence académique ; il constitue également une opportunité pour les élèves de renforcer leur compétence linguistique, un outil essentiel pour réussir dans tous les domaines scolaires, professionnels et personnels. L'école soutient activement chaque élève inscrit à ce cours, afin qu'il puisse tirer pleinement parti de cette expérience et réussir avec confiance.

11. Adaptations, dispositions particulières, reports et exemptions

Selon la section 6.1.3.4 des *Écoles de l'Ontario 2024* tel que le pratique l'École :

- **Adaptations** : Les élèves ayant des besoins en éducation spécialisée (avec un PEI) peuvent recevoir des adaptations pendant le TPCL, comme des formats de test modifiés ou des façons différentes de répondre, sans en changer le contenu.
- **Dispositions particulières** : Des dispositions peuvent être accordées aux élèves anglophones apprenant l'anglais (ELL) ou à ceux sans PEI mais dans des circonstances temporaires (par exemple un déménagement récent) pour adapter l'administration du test.
- **Reports** : Le report du test peut être autorisé par le Directeur : par exemple, si un élève n'a pas encore le niveau de littératie requis ou s'il n'y a pas eu assez de temps pour mettre en place les adaptations nécessaires.
- **Exemptions** : Une exemption de l'exigence littératie (TPCL ou cours de littératie) peut être accordée si l'élève a un PEI et que le plan indique clairement qu'il ne vise pas le DESO ; cela nécessite l'approbation du principal et du parent ou de l'élève.

12. Exigences en matière de service communautaire et procédures

Pour obtenir le Diplôme d'études secondaires de l'Ontario (DESO), chaque élève doit compléter 40 heures de service communautaire réparties sur les quatre années du secondaire. À l'École, cette exigence vise à développer chez les élèves un sens profond de responsabilité, de solidarité et d'engagement, en accord avec les valeurs catholiques de service et de charité.

Les élèves peuvent commencer à accumuler des heures à partir de l'âge de 14 ans révolu. Toutes les activités doivent être réalisées à l'extérieur des heures d'école et le samedi, sauf exception pour le service liturgique, qui peut se faire aussi le dimanche. Chaque activité doit être supervisée et bénéfique à la communauté.

Activités inadmissibles : Le Ministère a dressé une liste des activités qui ne peuvent tenir lieu d'activités de service communautaire. Une activité est inadmissible dans les cas suivants :

- l'activité est requise par l'enseignement dans une classe ou dans un cours auquel l'élève est inscrit (p. ex., éducation coopérative, activités d'apprentissage par l'expérience);
- l'activité a lieu durant les heures normales d'enseignement de la journée scolaire (l'activité prévue pendant les pauses ou les périodes libres est cependant autorisée puisqu'elle n'aura pas lieu pendant les heures réservées à l'enseignement);
- l'activité contrevient aux exigences en matière d'âge minimum pour travailler dans un lieu de travail ou le visiter, énoncées dans les règlements pris en application de la Loi sur la santé et la sécurité au travail;
- l'activité contrevient à toute autre loi, réglementation ou politique applicable;
- l'activité contrevient aux politiques et procédures de l'organisme qui supervise les activités de service communautaire de l'élève;
- l'activité serait normalement accomplie par un employé rémunéré dans le lieu de travail;
- l'activité exige la conduite d'un véhicule ou l'utilisation d'outils électriques ou d'échafaudages;
- l'activité exige l'administration à une autre personne d'un médicament ou une intervention médicale;
- l'activité exige la manipulation de substances dangereuses telles qu'elles sont définies dans la Loi sur la santé et la sécurité au travail;
- l'activité exige de posséder les connaissances de travailleurs dont le métier est réglementé par le gouvernement provincial;
- l'activité se rapporte au secteur bancaire ou exige de s'occuper de valeurs mobilières ou de bijoux, d'œuvres d'art, ou d'antiquités;
- l'activité est constituée de corvées domestiques requises au domicile de l'élève, c'est-à-dire les travaux du ménage, ou est liée à ses loisirs;
- l'activité est liée à des programmes de service communautaire ordonnés par les tribunaux (p. ex., programmes de service communautaire pour les délinquants juvéniles, programmes de probation);
- l'activité se déroule dans un contexte qui favorise la discrimination, le harcèlement ou qui met en danger la sécurité de l'élève ou d'autres personnes.

Procédures :

1. Choisir une activité admissible et, si nécessaire, obtenir l'approbation de la direction.
2. Effectuer l'activité de bénévolat sous la supervision d'un adulte responsable.

3. Faire signer la feuille officielle de suivi par le superviseur.
4. Remettre la fiche remplie au secrétariat pour que les heures soient consignées dans le dossier scolaire.
5. Accumuler progressivement les heures de la 9^e à la 12^e année jusqu'à atteindre les 40 heures obligatoires.

Activités admissibles et approuvées par le Conseil de l'École :

- Entretien ménager à l'église en semaine et le samedi (service communautaire diocésain)
- Participation aux services liturgiques en semaine, le samedi et le dimanche
- Colportage pour des levées de fonds
- Participation à des activités de charité publique (Société canadienne du cancer, Fondation CHEO, œuvres de Saint-Vincent de Paul, Les Bergers de l'espoir, les 4H)
- Assistanat dans les résidences pour les aînés
- Bénévolat hospitalier
- Participation aux organisations communautaires : scouts, jeannettes, Guides, Waupoos Family Farm, Saint Brigid's, Centre for the Arts
- Bénévolat animalier (Papanack Zoo d'Ottawa, Royale Equestrian Centre)
- Bénévolat dans des institutions culturelles : Bibliothèque publique d'Ottawa, Orchestre symphonique d'Ottawa, Centre national des Arts

13. Condition d'obtention du Diplôme en matière d'apprentissage en ligne et formulaire d'exemption

Les élèves doivent cumuler deux crédits d'apprentissage en ligne pour obtenir un diplôme d'études secondaires, en commençant avec la cohorte d'élèves inscrites ou inscrits en 9^e année pour l'année scolaire 2020/21. La condition d'obtention du diplôme a pour objectif d'aider les élèves à se familiariser et avec l'apprentissage et le travail dans un environnement entièrement en ligne, à le maîtriser et à développer leurs compétences en littératie numérique ainsi que d'autres compétences transférables importantes, qui leur seront utiles pour réussir après leurs études secondaires, notamment dans les études postsecondaires et au travail.

13. a) Définition de « l'apprentissage en ligne » pour cette condition d'obtention du Diplôme : Les crédits d'apprentissage en ligne qui comptent pour satisfaire à la condition d'obtention du diplôme sont obtenus grâce à des cours qui reposent essentiellement sur la communication entre les élèves et le personnel enseignant par Internet ou une autre plateforme numérique.

Les crédits d'apprentissage en ligne qui comptent pour satisfaire à la condition d'obtention du Diplôme ne demandent généralement pas aux élèves d'être présents auprès de leurs pairs ou du personnel enseignant dans l'école, sauf lorsque nécessaire pour :

- Faire des examens ou autres évaluations finales
- Assister à des réunions occasionnelles avec le personnel enseignant et d'autres membres du personnel scolaire

- Avoir accès à une connexion Internet, à des appareils d'apprentissage ou à du soutien (par exemple : à des services d'orientation, à des services d'éducation de l'enfance en difficulté et à du soutien en santé mentale et au bien-être, ainsi que pour une évaluation initiale obligatoire et pour l'apprentissage en personne des apprenantes et des apprenants de l'anglais et des élèves du programme d'Actualisation linguistique en français (ALF) ou du Programme d'appui aux nouveaux arrivants (PANA) qui commencent à apprendre la langue);
- Les parents, les tuteurs et les tuteurs peuvent choisir d'exempter leur enfant des cours obligatoires en ligne pour l'obtention du diplôme.
- Les élèves de 18 ans et plus et les élèves de 16 ou 17 ans qui se sont soustraits à l'autorité parentale peuvent également demander l'exemption de la condition d'obtention du diplôme. Si leur décision d'être exempté change, l'école permettra aux élèves et parents, tuteurs, de satisfaire à nouveau à la condition d'obtention du diplôme en matière d'apprentissage en ligne.

13. b) Exemption

J'accepte les énoncés suivants :

J'ai examiné la condition d'obtention du Diplôme en matière d'apprentissage en ligne et la disponibilité des mesures de soutien à l'apprentissage en ligne offertes par l'école, et j'aimerais obtenir une exemption pour mon enfant ou moi-même pour cette condition.

Les avantages de l'apprentissage en ligne m'ont été communiqués par mon école, notamment la manière dont le développement de la littératie numérique et d'autres compétences importantes vise à préparer les élèves à réussir après l'obtention de leur diplôme et dans tous les aspects de leur vie.

Je comprends les énoncés suivants :

Dès que l'école de mon enfant (ou mon école) aura reçu ce formulaire, mon enfant n'aura plus (ou je n'aurai plus) à cumuler deux crédits d'apprentissage en ligne pour obtenir un diplôme d'études secondaires de l'Ontario.

Mon enfant ne subira (ou je ne subirai) aucune pénalité sur le plan scolaire pour avoir demandé une telle exemption.

Mon enfant devra (ou je devrai) satisfaire à toutes les autres conditions d'obtention du diplôme applicables.

Le relevé de notes de mon enfant (ou mon relevé de notes) précisera que l'« Exigence d'obtention du diplôme en matière d'apprentissage en ligne : sans objet (S.O.) ».

Prénom de l'élève

Prénom du parent, de la tutrice ou du tuteur (le cas échéant)

Signature du parent, de la tutrice ou du tuteur, de l'élève de 18 ans ou plus, ou de l'élève de 16 ans ou plus qui s'est soustraite ou soustrait à l'autorité parentale

Nom de famille de l'élève

Nom de famille du parent, de la tutrice ou du tuteur (le cas échéant)

Date

Pour plus d'information, veuillez consulter la note de service [N^o 167 sur les Politique/Programmes](#).

14. Politique sur les remplacements en matière de crédits obligatoires

Pour offrir une plus grande flexibilité dans la planification et la progression du parcours scolaire d'un élève, la direction peut autoriser, de sa propre initiative ou à la demande d'un élève ou de ses parents, le remplacement de certains crédits obligatoires par d'autres cours appartenant aux matières figurant dans la liste des exigences du diplôme. Cette mesure vise exclusivement à répondre aux besoins particuliers des élèves et ne doit pas servir à contourner les objectifs essentiels du programme.

La direction peut approuver jusqu'à trois remplacements de crédits obligatoires lorsqu'elle juge que cela facilitera la réussite de l'élève ou répondra à une situation spécifique nécessitant un ajustement. Tous les remplacements approuvés sont inscrits dans le dossier scolaire de l'élève et doivent respecter les politiques du ministère et les lignes directrices du conseil scolaire.

15. Conditions d'obtention du certificat d'études secondaires de l'Ontario (*Les Écoles de l'Ontario*, section 6.3).

Le certificat d'études secondaires de l'Ontario peut être accordé, sur demande, à un élève âgé d'au moins 18 ans qui quitte l'école sans avoir rempli toutes les exigences menant au diplôme d'études secondaires de l'Ontario (DESO). Ce certificat reconnaît les études complétées et atteste que l'élève a satisfait aux exigences minimales définies par le ministère de l'Éducation.

15. a) Pour obtenir ce certificat, l'élève doit avoir accumulé au moins 14 crédits répartis comme suit :

Crédits obligatoires (7 crédits):

- 2 crédits en français
- 1 crédit en mathématiques
- 1 crédit en sciences
- 1 crédit en histoire du Canada ou en géographie du Canada
- 1 crédit en éducation physique et santé
- 1 crédit en éducation artistique, en études informatiques ou en éducation technologique

Crédits optionnels (7 crédits):

- 7 crédits choisis parmi les cours optionnels offerts, selon les intérêts et le cheminement de l'élève.

Les politiques de remplacement des crédits obligatoires s'appliquent aussi au certificat d'études secondaires de l'Ontario : la direction peut donc autoriser le remplacement d'un ou de plusieurs crédits

obligatoires par d'autres cours figurant dans la liste des matières admissibles, lorsque cela répond à des besoins particuliers de l'élève.

16. Certificat de rendement

Le certificat de rendement peut être remis à un élève âgé de 18 ans ou plus qui quitte l'école sans avoir obtenu son diplôme d'études secondaires de l'Ontario (DESO) ou son certificat d'études secondaires de l'Ontario. Ce certificat vise à reconnaître officiellement les réalisations scolaires de l'élève et peut soutenir ses démarches vers certains programmes de formation ou vers l'emploi. Le Relevé de notes de l'Ontario est toujours joint au certificat, et le plan d'enseignement individualisé (PEI) peut également y être annexé, lorsque pertinent.

16. a) Si l'élève revient ultérieurement à l'école pour suivre des cours avec ou sans crédit — y compris des cours aux attentes modifiées ou différentes dans le cadre de l'éducation spécialisée — son Relevé de notes de l'Ontario sera alors mis à jour. Toutefois, un nouveau certificat de rendement ne sera pas émis. Lorsque l'élève satisfera finalement aux exigences du diplôme ou du certificat d'études secondaires de l'Ontario, le document correspondant lui sera remis.

17. Curriculum

Que te faut-il pour obtenir ton diplôme?			
COURS OBLIGATOIRES – 15 crédits +			
9^e ☐ Français ☐ English ou Anglais pour débutant ☐ Mathématiques ☐ Sciences ☐ Géographie du Canada ☐ Éducation artistique ☐ Éducation physique et santé	10^e ☐ Français ☐ English ^o ☐ Mathématiques ☐ Sciences ☐ Histoire du Canada ☐ Éducation à la citoyenneté (0,5 crédit) ☐ Exploration de carrière (0,5 crédit)	11^e ☐ Français ☐ English ^o ☐ Mathématiques ^{oo}	12^e ☐ Français ☐ English ^o
^o cours recommandé par le CEPEO en vue de l'obtention du certificat de bilinguisme ^{oo} au moins un crédit de 11 ^e ou 12 ^e année			
 3 Crédits Faire un choix dans chacun des groupes suivants :			
Groupe 1 ☐ Français ☐ English ^o ☐ Anglais pour débutant ^o ☐ Langues autochtones ☐ Sciences humaines et sociales ☐ Études canadiennes et mondiales ☐ Orientation et formation au cheminement de carrière ☐ Éducation coopérative ^{oo}	Groupe 2 ☐ English ^o ☐ Anglais pour débutant ^o ☐ Éducation physique et santé ☐ Affaires et commerce ☐ Éducation artistique ☐ Éducation coopérative ^{oo}	Groupe 3 ☐ English ^o ☐ Anglais pour débutant ^o ☐ Langues classiques ☐ Langues internationales ☐ Sciences de 11 ^e ou 12 ^e année ☐ Éducation technologique ☐ Éducation coopérative ^{oo}	
^o Un maximum de deux crédits d'English ou d'Anglais pour débutant peuvent compter comme crédits obligatoires supplémentaires. L'un doit provenir du groupe 1, l'autre du groupe 2 ou 3. ^{oo} Un maximum de deux crédits en éducation coopérative peuvent compter comme crédits obligatoires.			
 COURS OPTIONNELS – 12 crédits Un maximum de quatre crédits obtenus par le biais de cours à double reconnaissance de crédits peuvent compter comme crédits optionnels. Pour plus d'information, réfère-toi à la feuille de choix de cours de l'école.			
 AUTRES EXIGENCES D'OBTENTION DU DIPLÔME			
☐ 40 heures de service communautaire ☐ Test provincial de compétences linguistiques			

17 a) Définition d'un crédit

Un crédit est une unité de reconnaissance officielle accordée à un élève qui a réussi un cours approuvé par le ministère de l'Éducation de l'Ontario. Pour qu'un crédit soit accordé, l'élève doit atteindre les attentes du cours et démontrer un niveau suffisant de rendement selon les normes provinciales. Un crédit correspond généralement à 110 heures d'enseignement, incluant l'apprentissage en classe, les activités, les évaluations et le travail dirigé.

17. b) Définition des types de cours du curriculum de l'Ontario

(Les écoles de l'Ontario – section 7.2)

Le curriculum de l'Ontario offre

différents types de cours afin de répondre aux besoins, aux habiletés, aux intérêts et aux projets d'avenir de chaque élève. En 9^e et 10^e année, les cours sont organisés principalement sous les catégories préparatoires aux études théoriques, préparatoires aux études appliquées, ou ouverts. Chacun de ces types propose un niveau d'encadrement et d'approches pédagogiques adaptés au profil de l'élève, tout en couvrant les attentes et contenus prévus au programme.

17. c) En 9^e, tous les cours sont offerts en un seul volet, qu'il s'agisse de cours décroisonnés ou ouverts. En 10^e, les types de cours offerts sont théoriques, appliqués et ouverts.

Les types de cours sont les suivants :

1. Les **cours théoriques** permettent à l'élève d'acquérir des connaissances et de développer des habiletés par le biais d'une étude de la théorie et de la résolution de problèmes abstraits. Ils mettent l'accent sur les concepts fondamentaux de la matière et explorent des concepts connexes. Des applications pratiques complètent ces cours lorsque cela est approprié.
2. Les **cours appliqués** mettent l'accent sur les concepts fondamentaux de la matière et permettent à l'élève d'acquérir des connaissances et de développer des habiletés par le biais d'applications pratiques et d'exemples concrets. On utilise des situations familières pour illustrer les concepts et on donne à l'élève davantage de possibilités d'appliquer les concepts à l'étude.
3. Les **cours décroisonnés** permettent à chaque élève d'acquérir les connaissances et les habiletés dont il a besoin pour se préparer aux études secondaires de cycle supérieur.

4. Les **cours ouverts**, dont les attentes conviennent à tous les élèves, permettent à l'élève d'élargir ses connaissances et ses habiletés dans des matières qui l'intéressent et qui le préparent à participer de façon active et enrichissante à la société. Ils ne visent pas particulièrement à satisfaire aux exigences des collèges, des universités ni des milieux de travail.

17. d) Les cinq types de cours suivants sont offerts en 11^e et 12^e sont les suivants :

1. Les **cours pré-collégiaux** permettent à l'élève d'acquérir les connaissances et de développer les habiletés qu'il lui faut pour satisfaire aux critères d'admission de la plupart des programmes d'études collégiales ou à ceux de certains programmes de formation en apprentissage ou d'autres programmes de formation.
2. Les **cours pré-universitaires** permettent à l'élève d'acquérir les connaissances et de développer les habiletés qu'il lui faut pour satisfaire aux critères d'admission des programmes d'études universitaires.
3. Les **cours pré-universitaires/pré-collégiaux** permettent à l'élève d'acquérir les connaissances et de développer les habiletés qu'il lui faut pour satisfaire aux critères d'admission de certains programmes d'études offerts dans les universités et les collèges.
4. Les **cours pré-emploi** permettent à l'élève d'acquérir les connaissances et de développer les habiletés qu'il lui faut pour répondre aux attentes des employeurs, si son intention est de joindre le marché du travail immédiatement après l'obtention de son Diplôme, ou pour satisfaire aux critères d'admission de certains programmes de formation en apprentissage ou d'autres programmes de formation.
5. Les **cours ouverts**, dont les attentes conviennent à tous les élèves, permettent à l'élève d'élargir ses connaissances et ses habiletés dans des matières qui l'intéressent et qui le préparent à participer de façon active et enrichissante à la société. Ils ne visent pas particulièrement à satisfaire aux exigences des collèges, des universités ni des milieux de travail.

17. e) Codes des cours

Chaque cours offert dans les écoles secondaires de l'Ontario possède un code officiel à cinq caractères. Ce code permet d'identifier rapidement la matière, le niveau scolaire et le type de cours. Il est utilisé dans les horaires, bulletins, dossiers scolaires et documents officiels du ministère.

Voici comment se décompose un code de cours :

1. Les trois premières lettres : la matière

Elles indiquent le domaine disciplinaire.

- | | |
|------------------------------|---------------------------------|
| ○ FRA = Français | ○ CGC = Géographie |
| ○ ENG = English | ○ CHC = Histoire |
| ○ MPM = Mathématiques | ○ ADA = Arts dramatiques |
| ○ SNC = Sciences | |
| ○ Etc. | |

2. Le quatrième caractère : le niveau (année d'études)

- | | |
|------------------------------------|------------------------------------|
| ○ 1 = 9 ^e année | ○ 3 = 11 ^e année |
| ○ 2 = 10 ^e année | ○ 4 = 12 ^e année |

3. Le cinquième caractère : le type de cours

Il indique l'orientation du cours selon les objectifs et les attentes d'apprentissage.

- **D** = Préparatoire aux études théoriques (9^e–10^e)
- **P** = Préparatoire aux études appliquées (10^e)
- **O** = Ouvert

- **U** = Préparation universitaire (11^e–12^e)
- **C** = Préparation collégiale
- **M** = Préparation mixte (universitaire/collégiale)
- **E** = Préparation au marché du travail
- **W** = Décloisonné

Exemples de codes de cours :

- **FRL1W** : Français, 9^e année, cours decloisonné
- **SNC2P** : Sciences, 10^e année, études appliquées
- **ENG3U** : English, 11^e année, préparation universitaire

18. Description des cours offerts

Français

• 9^e année – FRL1W

Crédit : obligatoire, Type de cours : decloisonné, Préalable : aucun

Ce cours permet à l'élève de développer et de consolider les connaissances et les habiletés fondamentales en matière de lecture, d'écriture et de communication orale et visuelle. Tout au long du cours, l'élève améliore ses compétences en matière de littératie médiatique et de littératie critique, tout en développant et en mettant en pratique des compétences transférables, y compris la littératie numérique. L'élève établit des liens entre ses expériences vécues et la société, et elle ou il élargit sa compréhension de l'importance de la langue et de la littératie à travers le curriculum.

Information complète : <https://www.dcp.edu.gov.on.ca/fr/curriculum/secondaire-francais/cours/frl1w>

• 10^e – FRA2D

Crédit : obligatoire, Type de cours : théorique, Préalable : FRL1W

Ce cours permet à l'élève de développer ses compétences langagières en communication orale, en lecture et en écriture. L'élève devra étudier diverses productions médiatiques ainsi qu'interpréter et produire divers textes littéraires et courants. En littérature, l'élève développe sa capacité à apprécier des textes littéraires dont un roman, une pièce de théâtre et, au choix, un récit, un conte ou une nouvelle littéraire, ce qui l'amène à réfléchir sur les valeurs qui caractérisent la communauté francophone et lui permet de développer son esprit critique et son sens d'appartenance à la francophonie. Dans ses productions, l'élève utilise les technologies de l'information et de la communication et applique des stratégies diverses pour communiquer correctement et efficacement. Ce cours est conçu pour préparer l'élève à suivre un cours obligatoire des filières pré-universitaire ou pré-collégiale en 11^e année.

Information complète :

<https://www.edu.gov.on.ca/re/curriculum/secondary/francais910currb.pdf#page=65>

• 11^e – FRA3U

Crédit : obligatoire, Type de cours : théorique, Préalable : FRA2D

Ce cours permet à l'élève d'approfondir ses connaissances en communication orale, en lecture et en écriture. En littérature, l'étude d'œuvres contemporaines du Canada français, d'extraits significatifs d'œuvres de la littérature française des XVIIIe et XIXe siècles et de quelques extraits d'œuvres de la francophonie ontarienne, canadienne ou mondiale écrites avant 1960 amène l'élève à réfléchir aux enjeux de la francophonie et à son engagement envers la langue et la culture d'expression française. À l'oral et à l'écrit, l'élève utilise les technologies de l'information et de la communication et applique ses connaissances et ses habiletés langagières pour produire des textes variés. Ce cours est conçu pour préparer l'élève à suivre un cours obligatoire des filières pré-universitaire ou pré-collégiale en 12e année.

Information complète :

<https://www.edu.gov.on.ca/fre/curriculum/secondary/francais1112currb.pdf#page=45>

• 12^e – FRA4U

Crédit : obligatoire, Type de cours : pré-universitaire, Préalable : FRA3U

Ce cours permet à l'élève d'approfondir ses connaissances en communication orale, en lecture et en écriture. L'interprétation et la production de divers textes oraux ainsi que l'étude d'œuvres contemporaines du Canada français et de quelques extraits significatifs d'œuvres de la littérature française des XXe et XXIe siècles et de quelques extraits significatifs d'œuvres de la francophonie ontarienne, canadienne ou mondiale écrites après 1960 enrichissent le bagage culturel de l'élève et l'amènent à réfléchir aux questions fondamentales de la francophonie et à son engagement envers la langue et la culture d'expression française. La réalisation d'un projet autonome d'envergure lui permet de développer son esprit critique et son autonomie en matière d'apprentissage. L'élève a recours aux technologies de l'information et de la communication pour mener à bien ses recherches et ses travaux. Ce cours est conçu pour préparer l'élève à suivre des cours universitaires et collégiaux ou à intégrer le monde du travail.

Information complète :

<https://www.edu.gov.on.ca/fre/curriculum/secondary/francais1112currb.pdf#page=77>

Mathématiques

• 9^e – MTH1W

Crédit : obligatoire, Type de cours : décroisé, Préalable : aucun

Ce cours permet à l'élève de consolider et de continuer à développer sa compréhension des concepts mathématiques liés aux sens du nombre et des opérations, à l'algèbre, au sens de la mesure, à la géométrie, aux données, aux probabilités et à la littératie financière. L'élève utilise les processus mathématiques, la modélisation mathématique ainsi que le codage pour donner un sens aux mathématiques étudiées. De plus, l'élève met en application sa compréhension des mathématiques dans des situations de la vie quotidienne sensibles et adaptées à la culture. L'élève continue à améliorer ses compétences en raisonnement mathématique, y compris le raisonnement proportionnel, le raisonnement spatial et le raisonnement algébrique, tout en résolvant des problèmes et en communiquant sa pensée.

Information complète : <https://www.dcp.edu.gov.on.ca/fr/curriculum/secontaire-mathematiques/cours/mth1w>

• 10^e – MPM2D

Crédit : obligatoire, Type de cours : théorique, Préalable : MTH1W

Ce cours permet à l'élève d'étudier les fonctions et les équations du second degré, la résolution de problèmes en géométrie analytique et les principes de trigonométrie. L'élève analyse des situations se modélisant par des fonctions du second degré. Il ou elle résout des équations du second degré et modélise et résout des problèmes portant sur l'intersection de droites. De plus, l'élève vérifie des propriétés des triangles et des quadrilatères au moyen de la géométrie analytique. Il ou elle étudie les principes de la trigonométrie et les applique pour résoudre des problèmes reliés aux triangles rectangles et acutangles. Tout au long du cours, l'élève apprend à argumenter et à communiquer de façon claire et précise les étapes de son raisonnement mathématique.

Information complète :

<https://www.edu.gov.on.ca/fre/curriculum/secondary/math910curr.pdf#page=46>

• **11^e – MCF3U**

Crédit : obligatoire, Type de cours : pré-universitaire/pré-collégial, Préalable : MPM2D

Ce cours poursuit l'étude des fonctions en introduisant les fonctions exponentielles et les fonctions trigonométriques dont l'élève se sert pour résoudre des problèmes reliés aux triangles rectangles ou obliques. L'élève consolide ses habiletés numériques et algébriques, explore les polynômes et les expressions rationnelles et étudie des transformations et des réciproques de fonctions. L'élève aborde les suites et les séries dans le contexte de la résolution de problèmes sur les applications financières lors de l'étude de fonctions discrètes. Tout au long du cours, l'élève apprend à argumenter et à communiquer de façon claire et précise les étapes de son raisonnement mathématique.

Information complète :

<https://www.edu.gov.on.ca/fre/curriculum/secondary/math1112currb.pdf#page=47>

• **12^e – MHF4U**

Crédit : option, Type de cours : pré-universitaire, Préalable : MCF3M

Ce cours permet à l'élève d'approfondir sa compréhension des fonctions. L'élève explore et applique les propriétés de fonctions exponentielles, logarithmiques, trigonométriques, polynomiales et rationnelles. L'élève approfondit sa compréhension des mathématiques relativement aux taux de variation et accroît sa compréhension des caractéristiques des fonction en les appliquant à divers problèmes. Tout au long du cours, l'élève apprend à communiquer de façon claire et précise les étapes de son raisonnement mathématique. Ce cours intéresse particulièrement l'élève qui cherche à consolider sa compréhension des mathématiques avant d'entreprendre des études universitaires ou qui désire s'inscrire à des cours de mathématiques à l'Université.

Information complète :

<https://www.edu.gov.on.ca/fre/curriculum/secondary/math1112currb.pdf#page=109>

Sciences

• **9^e – SNC1W Sciences**

Crédit : obligatoire, Type de cours : décroissonné, Préalable : aucun

Ce cours permet à l'élève de développer sa compréhension des concepts liés à la biologie, à la chimie, à la physique et aux sciences de la Terre et de l'espace, et de faire des rapprochements entre les sciences, la technologie, la société et l'environnement. Tout au long du cours, l'élève développera et améliorera ses habiletés liées aux STIM en utilisant une démarche de

recherche, une démarche expérimentale et un processus de design en ingénierie pour examiner des concepts et mettre en application ses connaissances dans diverses situations de la vie quotidienne. L'élève poursuivra le développement de ses compétences transférables tout en acquérant une culture scientifique en tant que citoyenne ou citoyen du monde.

Information complète : <https://www.dcp.edu.gov.on.ca/fr/curriculum/secontaire-sciences/cours/snc1w>

• **10^e – SNC2D Sciences**

Crédit : obligatoire, Type de cours : théorique, Préalable : SNC1W

Ce cours porte sur les habiletés scientifiques et les concepts fondamentaux relatifs aux quatre disciplines traditionnelles des sciences, soit la biologie, la chimie, la physique et les sciences de la Terre et de l'espace. C'est en étudiant l'organisation hiérarchique des systèmes animaux et végétaux, les réactions chimiques courantes, les facteurs influant sur le climat, les propriétés de la lumière et l'optique géométrique que l'élève arrive à faire le rapprochement entre les sciences, la technologie, la société et l'environnement.

Information complète :

https://www.edu.gov.on.ca/fre/curriculum/secondary/science910_2008fr.pdf#page=73

• **11^e – SBI3U Biologie**

Crédit : option, Type de cours : pré-universitaire, Préalable : SNC2D

Ce cours permet à l'élève d'approfondir ses connaissances des processus évolutifs, des mécanismes de transmission des caractères héréditaires des principes fondamentaux de la taxonomie et des processus biologiques internes. L'élève étudie l'évolution, la continuité génétique, l'anatomie et la fonction des plantes et des animaux, ainsi que la biodiversité. Le cours porte sur le côté théorique des sujets étudiés et aide l'élève à perfectionner ses habiletés en recherche scientifique.

Information complète :

https://www.edu.gov.on.ca/fre/curriculum/secondary/2009science11_12Fr.pdf#page=49

• **12^e – SBI4U Biologie**

Crédit : option, Type de cours : pré-universitaire, Préalable : SBI3U

Ce cours permet à l'élève d'examiner en profondeur les concepts et les processus relatifs aux systèmes biologiques. L'élève étudie la théorie et effectue des recherches dans les domaines de la biochimie, des processus métaboliques, de la génétique moléculaire, de l'homéostasie, ainsi que des populations d'un écosystème. Le cours met l'accent sur l'acquisition de connaissances et d'habiletés approfondies pour poursuivre des études dans diverses branches des sciences de la vie et dans des domaines connexes.

https://www.edu.gov.on.ca/fre/curriculum/secondary/2009science11_12Fr.pdf#page=77

• **11^e – SCH3U Chimie**

Crédit : option, Type de cours : pré-universitaire, Préalable : SNC1W

Ce cours porte sur les concepts et les théories qui forment la base de la chimie moderne. L'élève étudie les propriétés chimiques de composés solides, liquides et gazeux, examine les réactions et les rapports quantitatifs entre ceux-ci, et évalue les impacts sociaux et environnementaux résultant de la fabrication de nouveaux produits et de l'application de nouveaux processus chimiques. Le cours met également l'accent sur l'importance de la chimie dans les autres disciplines scientifiques.

Information complète :

https://www.edu.gov.on.ca/fre/curriculum/secondary/2009science11_12Fr.pdf#page=93

• **12^e SCH4U Chimie**

Crédit : option, Type de cours : pré-universitaire, Préalable : SCH3U

Ce cours permet à l'élève d'approfondir ses connaissances en chimie par l'étude de la chimie organique, de la cinétique chimique et de la thermochimie, des systèmes chimiques et de l'équilibre, de l'électrochimie, et des propriétés et des structures atomiques et moléculaires. Ce cours permet aussi à l'élève d'améliorer ses capacités de résolution de problèmes, ses habiletés en recherche scientifique et son aptitude à communiquer dans un cadre scientifique. Le cours met l'accent sur l'importance de la chimie dans la vie quotidienne et sur l'évaluation de l'incidence de la technologie chimique sur l'environnement.

https://www.edu.gov.on.ca/fre/curriculum/secondary/2009science11_12Fr.pdf#page=107

• **11^e – SPH3U Physique**

Crédit : option, Type de cours : pré-universitaire, Préalable : SNC2D

Ce cours aide l'élève à comprendre les concepts de base de la physique. L'élève étudie la cinématique, les lois de la dynamique, les ondes sonores, les caractéristiques et les propriétés des champs magnétiques et des circuits électriques ainsi que les formes d'énergie, notamment l'énergie thermique et l'énergie nucléaire. L'élève améliore ses compétences en matière de recherche scientifique en vérifiant les lois étudiées et en résolvant les problèmes qu'on lui présente et ceux que soulèvent ses recherches. En outre, l'élève analyse les rapports entre la physique et la technologie, et examine l'incidence des applications techniques de la physique sur la société et l'environnement.

Information complète :

https://www.edu.gov.on.ca/fre/curriculum/secondary/2009science11_12Fr.pdf#page=137

• **12^e – SPH4U Physique**

Crédit : option, Type de cours : pré-universitaire, Préalable : SPH3U

Ce cours permet à l'élève de mieux comprendre les concepts et les théories de base de la physique. L'élève approfondit ses connaissances sur les lois de la dynamique, de la conservation de l'énergie et de la conservation de la quantité de mouvement et étudie les champs électriques et magnétiques, la nature ondulatoire et quantique de la lumière et des notions de physique moderne. En outre, l'élève améliore ses habiletés en recherche, en apprenant par exemple que l'interprétation des données empiriques peut fournir des preuves à l'appui de l'élaboration d'un modèle scientifique. L'élève se penche également sur l'incidence des applications technologiques de la physique sur la société et l'environnement.

Information complète :

https://www.edu.gov.on.ca/fre/curriculum/secondary/2009science11_12Fr.pdf#page=151

English

• **9^e – EAE1W English**

Crédit : obligatoire, Type de cours : décroïsonné, Préalable : aucun

This course enables students to continue to develop and consolidate the foundational knowledge and skills that they need for reading, writing, and oral and visual communication. Throughout the course, students will continue to enhance their media literacy and critical

literacy skills, and to develop and apply transferable skills, including digital literacy. Students will also make connections to their lived experiences and to society and increase their understanding of the importance of language and literacy across the curriculum.

Information complète : <https://www.dcp.edu.gov.on.ca/fr/curriculum/secondeaire-english/cours/eae1w>

• **10^e – EAE2D English**

Crédit : obligatoire, Type de cours : pratique, Préalable : EAE1W

This course is designed to help students extend their knowledge of the communication skills needed for success in secondary school academic programs and in their daily lives. Students will develop their critical and creative thinking skills as they analyse contemporary and historical literary texts, interpret informational and media texts, and create a variety of oral, written, and media texts. The course focuses on strategies for making communication clear, correct, and effective.

Information complète :

<https://www.edu.gov.on.ca/fre/curriculum/secondary/english910currb.pdf#page=61>

• **11^e – EAE3U English**

Crédit : option, Type de cours : pré-universitaire, Préalable : EAE2D

This course emphasizes the development of literacy, communication, and critical and creative thinking skills that are necessary for success in academic and daily life. Students will analyse challenging literary texts from a variety of countries and periods; interpret a range of informational and media texts; produce a variety of creative, persuasive, and analytical written and media texts; and apply their knowledge of effective oral communication skills in a variety of formal and informal contexts. The course focuses on clear expression, precision in the use of language, and the effective use of stylistic devices.

Information complète :

<https://www.edu.gov.on.ca/fre/curriculum/secondary/english1112currb.pdf#page=41>

• **12^e – EAE4U English**

Crédit : option, Type de cours : pré-universitaire, Préalable : EAE3U

This course emphasizes the development of literacy, communication, and creative and critical thinking skills that are necessary for success in academic and daily life. Students will analyse challenging literary texts from various countries, periods, and cultures, as well as a range of informational and media texts; produce a variety of creative, persuasive, and analytical written and media texts; and apply their knowledge of oral communication skills in a variety of formal and informal contexts. Important focuses are independent research, the creative and precise use of language, clear expression, and speaking with fluency and confidence.

<https://www.edu.gov.on.ca/fre/curriculum/secondary/english1112currb.pdf#page=65>

Études canadiennes et mondiales

• **9^e – CGC1W Explorer la géographie du Canada**

Crédit : obligatoire, Type de cours : décloisonné, Préalable : aucun

Ce cours s'appuie sur l'apprentissage de la 7^e et de la 8^e année en géographie. Dans ce cours, l'élève explore les relations au sein des systèmes naturels et humains au Canada et entre ceux-ci, ainsi que les façons dont ces systèmes interagissent avec d'autres parties du monde. L'élève

examine également des enjeux environnementaux et économiques, ainsi que leur incidence sur divers secteurs, y compris les ressources naturelles, les industries, les carrières, l'utilisation et l'aménagement responsable du territoire et la durabilité. L'élève met en application les concepts de la pensée critique en géographie et utilise le processus d'enquête et les technologies géospatiales tout au long de ses enquêtes.

Information complète : <https://www.dcp.edu.gov.on.ca/fr/curriculum/etudes-canadiennes-mondiales/cours/cgc1w>

• **10^e – CHC2D Histoire du Canada depuis la Première Guerre mondiale**

Crédit : obligatoire, Type de cours : théorique, Préalable : aucun

Ce cours permet à l'élève de retracer les événements marquants de l'histoire du Canada depuis la Première Guerre mondiale et d'examiner les contextes politique, économique et social qui ont façonné la vie des Canadiennes et Canadiens, incluant les Premières Nations, les Métis et les Inuits et influé sur leurs actions. Son étude s'étend aux activités de coopération et aux conflits qui se sont produits au Canada et en Ontario français, au rôle grandissant du Canada au niveau international et aux contributions de personnes et de groupes à l'identité, à la citoyenneté et au patrimoine canadiens. L'élève développe sa compréhension de développements politiques clés et de politiques gouvernementales qui ont eu un impact sur les individus et les communautés des Premières Nations, métis et inuits. En utilisant les concepts de la pensée critique en histoire et le processus d'enquête, ce qui exige, entre autres, l'analyse et l'interprétation d'éléments de preuve, l'élève acquiert les compétences nécessaires pour analyser les enjeux et les événements majeurs au Canada depuis 1914.

Information complète : <https://www.dcp.edu.gov.on.ca/fr/curriculum/etudes-canadiennes-mondiales/cours/chc2d>

• **11^e – CHC30 Politique en action : devenir un agent de changement**

Crédit : obligatoire, Type de cours : ouvert, Préalable : CHV2O

Ce cours explore divers enjeux politiques de la démocratie canadienne afin d'en déterminer les problématiques et les changements nécessaires et cibler des stratégies viables pour les régler. L'élève examine les facteurs qui influent sur son engagement politique et celui des autres, et étudie des moyens pour apporter des changements à l'échelle locale, nationale et mondiale. Tout en prenant en considération le rôle des personnes, des groupes, des organismes et des gouvernements, l'élève détermine l'efficacité de stratégies utilisées pour résoudre ou tenter de résoudre les enjeux du changement politique dans les sociétés démocratiques. En utilisant les concepts de la pensée critique en politique et le processus d'enquête, l'élève acquiert les compétences nécessaires pour élaborer un plan d'action ciblant un problème spécifique qui revêt une importance politique et recommander des changements pour le bien commun de la société.

Information complète :

<https://www.edu.gov.on.ca/fr/curriculum/secondary/2015cws11and12fr.pdf#page=593>

Éducation artistique

• **9^e – AMU10 Musique**

Crédit : obligatoire, Type de cours : ouvert, Préalable : aucun

Ce cours permet à l'élève d'utiliser les processus de création et d'analyse critique en musique pour réaliser et présenter son travail d'interprétation, d'improvisation et de composition ainsi que pour aider à la production. En étudiant plusieurs formes et styles de musiques à travers l'histoire, l'élève acquiert des connaissances et développe son sens d'appartenance à la francophonie. Les techniques ou les aspects du travail d'interprétation, d'improvisation et de composition lui permettent de se familiariser avec les habiletés nécessaires pour non seulement jouer le répertoire étudié, mais aussi pour personnaliser son travail en musique. Le cours amène aussi l'élève à respecter le monde de la musique en lui fournissant l'occasion de s'impliquer dans les enjeux du milieu de la musique et de travailler avec application, aussi bien seul qu'en équipe ou en grand groupe.

Information complète : <https://www.dcp.edu.gov.on.ca/fr/curriculum/secondaire-education-artistique/cours/amu1o>

• **10^e – AMU2O Musique**

Crédit : obligatoire, Type de cours : ouvert, Préalable : aucun

Ce cours permet à l'élève d'utiliser les processus de création et d'analyse critique en musique pour réaliser et présenter son travail d'interprétation, d'improvisation et de composition ainsi que pour aider à la production, tout en faisant preuve d'initiative et de responsabilité. À partir du continuum historique étudié, notamment la période romantique, et différentes pièces tirées du répertoire de la musique du monde, l'élève se familiarise avec plusieurs formes et styles en musique. Les techniques ou les aspects du travail d'interprétation, d'improvisation et de composition l'incitent à développer ses habiletés et à acquérir des connaissances lui permettant d'exprimer son identité dans son travail en musique et dans la francophonie. Le cours amène aussi l'élève à s'intéresser au monde de la musique en lui fournissant l'occasion de s'impliquer dans les enjeux et les débats du milieu de la musique, et l'incite à être exigeant dans son propre travail et proactif dans son travail en équipe et en grand groupe.

Information complète : <https://www.dcp.edu.gov.on.ca/fr/curriculum/secondaire-education-artistique/cours/amu2o>

• **11^e – AMU3O Musique**

Crédit : option, Type de cours : ouvert, Préalable : aucun

Ce cours permet à l'élève d'utiliser les processus de création et d'analyse critique en musique pour réaliser et présenter son travail d'interprétation, d'improvisation et de composition ainsi que pour aider à la production. En étudiant plusieurs formes et styles de musique à travers l'histoire, l'élève développe des habiletés et acquiert des connaissances. Les techniques ou les aspects du travail d'interprétation, d'improvisation et de composition lui permettent de personnaliser son travail et d'exprimer son identité, aussi bien en musique que dans la francophonie. Le cours amène aussi l'élève à se sensibiliser au monde de la musique, en lui fournissant l'occasion de s'interroger sur les problématiques de la musique et de s'impliquer activement dans son propre travail, dans le travail en équipe et en grand groupe.

Information complète : <https://www.dcp.edu.gov.on.ca/fr/curriculum/secondaire-education-artistique/cours/amu3o>

• **12^e – AMU4M Musique**

Crédit : option, Type de cours : ouvert, Préalable : AMU3O

Ce cours permet à l'élève d'utiliser de façon autonome les processus de création et d'analyse critique en musique durant son travail d'interprétation, d'improvisation, de composition, de production et de gestion, tout en faisant preuve d'innovation et d'habileté technique. En

exploitant le continuum historique étudié, notamment les XIX^e et XX^e siècles, différentes pièces tirées du répertoire de la musique du monde et des tendances actuelles, l'élève perfectionne ses habiletés et affine ses connaissances en musique. Les techniques et les aspects du travail d'interprétation, d'improvisation et de composition lui permettent d'exprimer sa métaphore personnelle – surtout par le biais de l'improvisation et de la composition – ainsi que son identité dans la francophonie. Le cours amène aussi l'élève à s'engager dans le monde de la musique par la rigueur et le vif intérêt qu'il porte à son travail et par des actions pour la défense des arts dans son environnement immédiat ou élargi.

Information complète : <https://www.dcp.edu.gov.on.ca/fr/curriculum/secondaire-education-artistique/cours/amu4m>

• **9^e – ADA10 Théâtre**

Crédit : obligatoire, Type de cours : ouvert, Préalable : aucun

Ce cours permet à l'élève d'utiliser les processus de création et d'analyse critique en théâtre pour réaliser et présenter son travail d'interprétation et d'écriture dramatique ainsi que pour aider à la production. En étudiant plusieurs formes de représentations à travers l'histoire (notamment le mime, le monologue, la commedia dell'arte et la mise en lecture), l'élève acquiert des connaissances et développe son sens d'appartenance à la francophonie. Les aspects, les techniques ou les composantes du travail d'interprétation et d'écriture dramatique lui permettent de se familiariser avec les habiletés nécessaires pour non seulement jouer le répertoire étudié, mais aussi pour personnaliser son travail en théâtre. Le cours amène aussi l'élève à respecter le monde du théâtre en lui fournissant l'occasion de s'impliquer dans les enjeux du milieu du théâtre et de travailler avec application, aussi bien seul qu'en équipe.

Information complète : <https://www.dcp.edu.gov.on.ca/fr/curriculum/secondaire-education-artistique/cours/ada10>

• **10^e – ADA20 Théâtre**

Crédit : obligatoire, Type de cours : ouvert, Préalable : aucun

Ce cours permet à l'élève d'utiliser les processus de création et d'analyse critique en théâtre pour réaliser et présenter son travail d'interprétation et d'écriture dramatique ainsi que pour aider à la production, tout en faisant preuve d'initiative et de responsabilité. À partir de plusieurs formes de représentation (notamment le clown, le conte, la légende et la mise en lecture) de différentes pièces tirées du répertoire étudié, l'élève se familiarise avec plusieurs styles en théâtre (p. ex., conte urbain, comédie classique française). Les aspects, les techniques ou les composantes du travail d'interprétation et d'écriture dramatique l'incitent à développer ses habiletés et à acquérir des connaissances lui permettant d'exprimer son identité dans son travail en théâtre et dans la francophonie. Le cours amène aussi l'élève à s'intéresser au monde du théâtre en lui fournissant l'occasion de s'impliquer dans les enjeux et les débats du milieu du théâtre, et l'incite à être exigeant dans son propre travail et proactif dans son travail en équipe.

Information complète : <https://www.dcp.edu.gov.on.ca/fr/curriculum/secondaire-education-artistique/cours/ada20>

• **11^e – ADA30 Théâtre**

Crédit : option, Type de cours : ouvert, Préalable : aucun

Ce cours permet à l'élève d'utiliser les processus de création et d'analyse critique en théâtre pour réaliser et présenter son travail d'interprétation et d'écriture dramatique ainsi que pour

aider à la production, tout en faisant preuve d'initiative et de responsabilité. À partir de plusieurs formes de représentation (notamment le clown, le conte, la légende et la mise en lecture) de différentes pièces tirées du répertoire étudié, l'élève se familiarise avec plusieurs styles en théâtre (p. ex., conte urbain, comédie classique française). Les aspects, les techniques ou les composantes du travail d'interprétation et d'écriture dramatique l'incitent à développer ses habiletés et à acquérir des connaissances lui permettant d'exprimer son identité dans son travail en théâtre et dans la francophonie. Le cours amène aussi l'élève à s'intéresser au monde du théâtre en lui fournissant l'occasion de s'impliquer dans les enjeux et les débats du milieu du théâtre, et l'incite à être exigeant dans son propre travail et proactif dans son travail en équipe.

Information complète : <https://www.dcp.edu.gov.on.ca/fr/curriculum/secondeaire-education-artistique/cours/ada3o>

Philosophie

• 11^e – HZB3M *Les grandes questions*

Crédit : obligatoire, Type de cours : pré-universitaire/pré-collégial, Préalable : aucun
Ce cours permet à l'élève d'explorer la pensée de grands philosophes et des courants philosophiques, et de réfléchir sur de grandes questions telles que : qu'est-ce qu'une personne? qu'est-ce que le bonheur? qu'est-ce que la réalité? quelle est la différence entre la connaissance scientifique et les autres types de connaissances? Grâce à cet apprentissage, l'élève développe, en raisonnement critique, en argumentation rationnelle et en recherche, des compétences nécessaires pour évaluer certains arguments philosophiques tirés de la vie quotidienne et d'autres disciplines que la philosophie. Ce cours, comme tous ceux du programme-cadre de sciences humaines et sociales, cible aussi le développement de compétences en recherche et en communication.

Information complète : <https://www.dcp.edu.gov.on.ca/fr/curriculum/sciences-humaines-sociales/cours/hzb3m>

• 12^e – HZT4U *Approches et problématiques*

Crédit : obligatoire, Type de cours : pré-universitaire, Préalable : HZB3M
Ce cours permet à l'élève d'explorer les branches de la philosophie : la métaphysique, l'épistémologie, la philosophie des sciences, l'éthique, l'esthétique, la philosophie sociale et politique ainsi que la logique. L'élève acquiert des habiletés d'analyse, de réflexion et de recherche, et développe son sens de l'argumentation et son esprit critique. Le cours lui permet de débattre ses idées à la lumière de ses connaissances et de sa réflexion philosophique découlant de l'analyse de ses expériences personnelles et de certains aspects de la société contemporaine. Ce cours, comme tous ceux du programme-cadre de sciences humaines et sociales, cible aussi le développement de compétences en recherche et en communication.

Information complète : <https://www.dcp.edu.gov.on.ca/fr/curriculum/sciences-humaines-sociales/cours/hzt4u>

Culture catholique

• 11^e – CHW3M *Histoire mondiale jusqu'à la fin du XV^e siècle*

Crédit : obligatoire, Type de cours : pré-universitaire/pré-collégial, Préalable : CHC2D

Ce cours constitue un survol de l'histoire des premières civilisations de l'humanité, de la préhistoire jusqu'à la fin du XVe siècle et permet à l'élève d'examiner divers facteurs qui expliquent l'émergence, le rayonnement et le déclin de ces civilisations anciennes, d'en étudier les traits distinctifs et les grandes réalisations ainsi que d'évaluer leur apport au patrimoine de l'humanité. En utilisant les concepts de la pensée critique en histoire et le processus d'enquête, ce qui inclut l'analyse et l'interprétation d'éléments de preuve, l'élève acquiert les compétences nécessaires pour évaluer les structures politiques, économiques et sociales, et les forces historiques des temps anciens.

Information complète :

<https://www.edu.gov.on.ca/fr/curriculum/secondary/2015cws11and12fr.pdf#page=427>

• **12^e – CHY4U Histoire mondiale depuis le XV^e siècle**

Crédit : obligatoire, Type de cours : pré-universitaire, Préalable : CHW3M

Ce cours traite des changements et des événements marquants de l'histoire mondiale depuis le XVe siècle. L'élève étudie les grands changements qui se sont produits sur le plan politique, économique et social, l'origine d'enjeux contemporains et les répercussions de conflits divers et d'interventions de coopération sur les relations mondiales. En utilisant les concepts de la pensée critique en histoire et le processus d'enquête, ce qui inclut l'analyse et l'interprétation d'éléments de preuve, l'élève acquiert les compétences nécessaires pour analyser des enjeux majeurs et évaluer l'évolution ou le déclin sociétal dans l'histoire mondiale.

Information complète :

<https://www.edu.gov.on.ca/fr/curriculum/secondary/2015cws11and12fr.pdf#page=501>

Catéchisme catholique

• **11^e – HRT3M Grandes religions et croyances**

Crédit : obligatoire, Type de cours : pré-universitaire/pré-collégial, Préalable : aucun

Ce cours permet à l'élève d'explorer diverses religions et croyances traditionnelles dans un contexte local, canadien et mondial par l'étude des rites, des symboles et des traditions de ces religions et de ces croyances. L'élève explore la quête de sens, l'étude des textes sacrés et des traditions orales, les manifestations de croyances dans la vie contemporaine ainsi que les défis qui y sont rattachés. Ce cours aborde également des contextes sociaux, culturels et historiques qui ont marqué l'histoire de diverses religions et croyances traditionnelles. Ce cours comme tous ceux du programme-cadre de sciences humaines et sociales cible aussi le développement de compétences en recherche et en communication.

Information complète : <https://www.dcp.edu.gov.on.ca/fr/curriculum/sciences-humaines-sociales/cours/hrt3m>

• **11^e – HRF30 Études des religions et croyances traditionnelles**

Crédit : obligatoire, Type de cours : ouvert, Préalable : aucun

Ce cours permet à l'élève d'explorer les principaux aspects de diverses religions et croyances traditionnelles. L'élève développe une compréhension du vocabulaire et des concepts liés aux grandes religions et croyances traditionnelles. L'élève reconnaît diverses manifestations individuelles et collectives par lesquelles des adhérentes et adhérents expriment leur croyance dans le contexte des religions et des croyances traditionnelles. Ce cours aborde également l'étude des textes sacrés et des traditions orales de même que l'incidence du temps et du lieu

sur le développement des religions et croyances traditionnelles. Ce cours comme tous ceux du programme-cadre de sciences humaines et sociales cible aussi le développement de compétences en recherche et en communication.

Information complète : <https://www.dcp.edu.gov.on.ca/fr/curriculum/sciences-humaines-sociales/cours/hrf3o>

Éducation physique et santé

• 9^e – PPL10 *Vie active et santé*

Crédit : obligatoire, Type de cours : ouvert, Préalable : aucun

Ce cours permet à l'élève d'acquérir des connaissances et des habiletés pour faire des choix de vie sains et pour adopter un mode de vie actif pour la vie. Par sa participation à des activités physiques variées, l'élève apprend différentes habiletés motrices, des concepts du mouvement et des habiletés tactiques dans le but d'améliorer sa condition physique, sa compétence motrice et sa sécurité, notamment en apprenant à prévenir les blessures. Le cours aborde divers thèmes, dont une alimentation saine, les relations saines, la santé mentale et la prévention de la dépendance et des comportements associés. L'élève est aussi amené à développer ses habiletés personnelles et interpersonnelles ainsi que sa pensée critique et créative pour favoriser son développement personnel et identitaire.

Information complète : <https://www.dcp.edu.gov.on.ca/fr/curriculum/secondaire-eps/cours/ppl1o>

• 10^e et 11^e – PPL20 et PPL30 *Vie active et santé*

Crédit : option, Type de cours : ouvert, Préalable : aucun

Ce cours permet à l'élève d'acquérir des connaissances et des habiletés pour faire des choix de vie sains et pour adopter un mode de vie actif pour la vie. Par sa participation à des activités physiques variées, l'élève apprend différentes habiletés motrices, des concepts du mouvement et des habiletés tactiques dans le but d'améliorer sa condition physique, sa compétence motrice et sa sécurité, notamment en apprenant à prévenir les blessures. Le cours aborde divers thèmes, dont une alimentation saine, les relations saines, la santé mentale et la prévention de la dépendance et des comportements associés. L'élève est aussi amené à développer ses habiletés personnelles et interpersonnelles ainsi que sa pensée critique et créative pour favoriser son développement personnel et identitaire.

Information complète : <https://www.dcp.edu.gov.on.ca/fr/curriculum/secondaire-eps/cours/ppl2o> et <https://www.dcp.edu.gov.on.ca/fr/curriculum/secondaire-eps/cours/ppl3o>

Orientation et formation

• 10^e – GLC20 *Exploration de carrière*

Crédit : obligatoire ½ crédit, Type de cours : ouvert, Préalable : aucun

Ce cours permet à l'élève d'acquérir des compétences, des connaissances et des habitudes qui l'aideront dans sa planification d'apprentissage, de carrière et de vie. L'élève explorera des tendances mondiales liées au marché du travail et cherchera des occasions, à l'école et dans la communauté, permettant de développer et de renforcer ses compétences transférables et sa

capacité de s'adapter au monde du travail en évolution. En se basant sur des activités d'exploration, une pratique réflexive et des processus décisionnels, l'élève apprendra à tisser des liens entre ses compétences, ses champs d'intérêt, ses valeurs et ses options postsecondaires, soit la formation en apprentissage, le collège, l'intégration communautaire, l'université ou le marché du travail. Elle ou il se fixera des objectifs et élaborera un plan pour sa première année postsecondaire. Dans le cadre de sa préparation pour l'avenir, l'élève se familiarisera avec la gestion des finances personnelles, y compris divers outils d'épargne et d'emprunt et les façons d'en tirer profit, et préparera un budget pour sa première année après la fin de ses études secondaires.

Information complète : <https://www.dcp.edu.gov.on.ca/fr/curriculum/secondaire-orientation-et-formation-au-cheminement-de-carriere/cours/glc2o>

• **10^e – CHV2O Civisme et citoyenneté**

Crédit : obligatoire ½ crédit, Type de cours : ouvert, Préalable : aucun

Ce cours explore les droits et les responsabilités des citoyennes et citoyens actifs d'une société démocratique. L'élève examine des enjeux civiques d'importance et l'influence des médias sociaux, tout en développant sa compréhension du rôle de la participation civique et des processus politiques dans les communautés locales, nationales ou mondiales. L'élève met en application les concepts de la pensée critique en politique et le processus d'enquête afin d'explorer une grande gamme d'enjeux, de changements et de tendances politiques d'actualité qui l'intéressent et de formuler des opinions informées à leur sujet. Ce cours comprend également des apprentissages relatifs à la littératie numérique et aux habiletés de la pensée critique, aux mécanismes de la gouvernance, aux systèmes et aux structures de gouvernance autochtones, et aux occasions de service à la communauté.

Information complète : <https://www.dcp.edu.gov.on.ca/fr/curriculum/etudes-canadiennes-mondiales/cours/chv2o>

Études classiques

• **LVGBD/LVLBD Langues classiques (latin I)**

Crédit : obligatoire, Type de cours : théorique, Préalable : aucun

Ce cours introduit l'élève aux réalisations de l'Antiquité grecque ou romaine par l'étude du grec ancien ou du latin. L'élève apprend le vocabulaire et les concepts grammaticaux qui lui permettront de lire et de traduire des adaptations de textes en grec ou en latin. Grâce à ce cours dont le français est la langue d'enseignement, l'élève développe ses compétences en communication orale, en lecture et en écriture, aussi bien en français qu'en grec ancien ou en latin. Toute une variété d'activités lui permet d'explorer différents aspects de la vie de l'Antiquité grecque ou romaine dont les échanges commerciaux, l'éducation, les arts, les sports, l'écologie, la vie quotidienne et les mœurs sociales. L'élève est ainsi amené tout au long du cours à faire des liens entre le monde de l'Antiquité grecque ou romaine et le monde d'aujourd'hui.

Information complète : <https://www.dcp.edu.gov.on.ca/fr/curriculum/etudes-classiques-langues-internationales/cours/lvgbd-lvlbd>

• **LVGCU/LVLCU Langues classiques (latin II)**

Crédit : obligatoire, Type de cours : théorique, Préalable : LVGBD/LVLBD

Ce cours fournit à l'élève l'occasion de poursuivre son exploration des réalisations de l'Antiquité grecque ou romaine par l'étude du grec ou du latin. L'élève accroît son vocabulaire et renforce ses connaissances des concepts grammaticaux en lisant et en traduisant des textes adaptés en grec ou en latin qui sont modérément complexes. Grâce à ce cours dont le français est la langue d'enseignement, l'élève améliore ses compétences en communication orale, en lecture et en écriture, aussi bien en français qu'en grec ou en latin. L'élève explore aussi plusieurs aspects de l'Antiquité grecque ou romaine dont la science, la technologie, l'architecture, les politiques et les campagnes militaires ainsi que la géographie, l'environnement et la religion, tout en accroissant ses capacités à penser de manière critique et à établir des liens dans tout le curriculum entre l'Antiquité grecque ou romaine et le monde d'aujourd'hui.

Information complète : <https://www.dcp.edu.gov.on.ca/fr/curriculum/etudes-classiques-langues-internationales/cours/lvgcu-lvclu>

Études informatiques et éducation technologique

• 10^e – ICD2O **Technologies numériques et innovations**

Crédit : obligatoire, Type de cours : pré-universitaire, Préalable : aucun

Ce cours permet à l'élève de développer des habiletés liées aux technologies numériques de pointe et à la programmation informatique, qui l'aideront à contribuer aux innovations économiques, scientifiques et sociétales mondiales de demain et à jouer un rôle de premier plan. L'élève fait l'apprentissage de concepts en codage, acquiert des habiletés connexes et les met en application afin de réaliser des projets pratiques. En outre, l'élève étudie l'intelligence artificielle, la cybersécurité et d'autres technologies numériques émergentes, qui lui ouvriront de vastes possibilités de carrière dans un large éventail de secteurs d'activité. Dans l'optique de la citoyenneté numérique, l'élève exerce sa pensée critique et examine l'utilisation appropriée et le développement des technologies numériques présentes au quotidien, ainsi que les avantages et les limites de ces technologies.

Information complète : <https://www.dcp.edu.gov.on.ca/fr/curriculum/etudes-informatiques/cours/icd2o>

• 11^e – ICS3U **Introduction au génie informatique**

Crédit : option, Type de cours : pré-universitaire, Préalable : aucun

Ce cours initie l'élève aux concepts fondamentaux de l'informatique et aux techniques de développement de logiciels. Dans le cadre de divers projets illustrant le cycle de vie d'un logiciel, l'élève développe des habiletés et une compréhension solide d'un langage de programmation en se familiarisant avec les outils et les techniques de développement de logiciels, notamment la résolution de problèmes, la conception d'algorithmes et l'assurance-qualité. Le cours amène également l'élève à explorer l'impact de l'industrie de l'informatique sur l'environnement et la santé publique ainsi que les possibilités de carrière et de formation professionnelle dans ce secteur.

Information complète :

https://www.edu.gov.on.ca/fre/curriculum/secondary/computer10to12_2008fr.pdf#page=49

• 12^e – ICS4U **Génie informatique**

Crédit : option, Type de cours : théorique, Préalable : ICS3U

Dans ce cours, l'élève approfondit ses connaissances théoriques liées au développement de logiciels, aux algorithmes et aux structures de données élémentaires, ainsi que ses habiletés pratiques en concevant des fonctions récursives et en développant des programmes de recherche et de tri. Dans le cadre d'un projet d'envergure en équipe, l'élève applique des techniques de développement et de gestion du cycle de vie du logiciel. Le cours amène aussi l'élève à explorer les enjeux sociétaux, les progrès en informatique ainsi que les possibilités de carrière et de formation professionnelle dans ce secteur.

Information complète :

https://www.edu.gov.on.ca/fre/curriculum/secondary/computer10to12_2008fr.pdf#page=61

• **11^e – TEJ3M Technologie des systèmes informatiques 11^e**

Crédit : option, Type de cours : pré-universitaire, Préalable : aucun

Ce cours initie l'élève à divers systèmes informatiques. L'élève conçoit, construit et dépanne des ordinateurs, des circuits électroniques, des dispositifs d'entrée et de sortie, des réseaux, des robots et des systèmes de commande. Le cours amène aussi l'élève à réfléchir aux enjeux sociétaux que pose l'usage de l'informatique ainsi qu'à explorer diverses possibilités de carrière et de formation dans ce secteur.

Information complète :

<https://www.edu.gov.on.ca/fre/curriculum/secondary/2009teched1112curr.pdf#page=353>

• **12^e – TEJ4M Technologie des systèmes informatiques 12^e**

Crédit : option, Type de cours : pré-universitaire, Préalable : TEJ3M

Ce cours permet à l'élève de poursuivre son étude des systèmes informatiques en se concentrant sur la conception, la fabrication, l'assemblage, la configuration et l'installation de circuits électroniques, de périphériques internes et externes et de logiciels. L'élève programme des robots et des systèmes de commande, et déploie des réseaux. De plus, le cours amène l'élève à poursuivre sa réflexion sur les enjeux sociétaux que pose l'usage de l'informatique et son exploration des possibilités de carrière et de formation dans ce secteur.

Information complète :

<https://www.edu.gov.on.ca/fre/curriculum/secondary/2009teched1112curr.pdf#page=365>

19. Renseignements sur l'accès aux résumés des plans de cours

Les élèves et les parents peuvent consulter les résumés des plans de cours directement sur le site Web de l'École. Ces résumés fournissent des informations essentielles sur les objectifs, les contenus et les attentes de chaque cours.

Pour accéder aux résumés des plans de cours, il faut avoir un compte en lien avec les modalités d'inscription :

1. Ouvrir le navigateur et se rendre sur le site officiel de l'école : smmd.ca (exemple, remplacer par le vrai lien si nécessaire)
2. Cliquer sur la section « Curriculum » dans le menu principal.
3. Sélectionner l'année scolaire et le niveau du cours (9^e à 12^e année).
4. Cliquer sur le nom du cours pour consulter le résumé et les objectifs du cours.

Les plans de cours sont mis à jour annuellement pour refléter les changements apportés au curriculum et aux attentes pédagogiques du Ministère de l'Éducation de l'Ontario. Il est recommandé de les consulter régulièrement afin de bien suivre le programme et de se préparer aux évaluations.

20. Renseignements sur l'accès aux programmes-cadres provinciaux

Les programmes-cadres provinciaux définissent les attentes et les objectifs de chaque matière enseignée dans les écoles secondaires de l'Ontario. Ils sont élaborés par le Ministère de l'Éducation de l'Ontario et servent de référence pour tous les enseignants et élèves.

20. a) Pour accéder aux programmes-cadres provinciaux :

1. Ouvrir un navigateur Web et se rendre sur le site officiel du ministère de l'Éducation de l'Ontario : <https://www.dcp.edu.gov.on.ca/fr/curriculum#secondaire>
Cliquer sur la section « palier élémentaire » ou « palier secondaire ».
2. Sélectionner le niveau scolaire (élémentaire ou secondaire) et la discipline souhaitée.
3. Cliquer sur le lien correspondant pour ouvrir le document PDF officiel du programme-cadre.

Ces documents contiennent toutes les attentes d'apprentissage, les compétences à développer, ainsi que les ressources recommandées pour chaque cours. Il est conseillé aux élèves et aux parents de s'y référer régulièrement afin de mieux comprendre les objectifs et exigences de chaque matière.

21. Description des programmes d'apprentissage par l'expérience, tels que les programmes d'éducation coopérative et les programmes d'observation au poste de travail

21. a) Programmes d'apprentissage par l'expérience

Les programmes d'apprentissage par l'expérience offrent aux élèves l'opportunité de relier les connaissances théoriques acquises en classe à des expériences pratiques dans le monde du travail. Ces programmes visent à développer des compétences transférables, à renforcer la préparation à l'emploi et à aider les élèves à explorer des carrières potentielles.

21. b) Éducation coopérative (Coop)

Le programme d'éducation coopérative permet à l'élève de travailler dans un milieu professionnel tout en poursuivant ses études. L'élève applique ses apprentissages scolaires dans des contextes réels, acquiert de nouvelles compétences, et développe des qualités telles que la responsabilité, la communication et le travail en équipe. Ce programme peut se dérouler sur une partie ou la totalité d'un trimestre, selon le plan d'études.

21. c) Observation au poste de travail (*Job Shadowing* / *Stage d'observation*)

Ce programme permet à l'élève d'observer des professionnels à leur poste de travail pour mieux comprendre les exigences et les réalités de différentes carrières. L'élève découvre les tâches quotidiennes, les compétences requises et les opportunités de formation ou d'emploi dans un secteur spécifique.

Ces programmes complètent l'enseignement en classe et favorisent la transition réussie vers le marché du travail ou des études postsecondaires en offrant une expérience concrète et enrichissante.

22. Politique sur les abandons de cours de 11^e et 12^e années/divulgence complète

L'École reconnaît que certains élèves peuvent rencontrer des difficultés ou avoir besoin de modifier leur cheminement scolaire. Toutefois, il est important de respecter certaines règles en ce qui concerne l'abandon des cours en 11^e et 12^e année, car ces cours comptent pour l'obtention du Diplôme d'études secondaires de l'Ontario (DESO).

22. a) 9^e année : On ne consigne pas les abandons des cours de 9^e année dans le Relevé de notes de l'Ontario. On n'y inscrit que les cours réussis.

22. b) 10^e année : On ne consigne pas les abandons des cours de 10^e année dans le Relevé de notes de l'Ontario. On ne consigne pas non plus les abandons du processus de revendication de crédits de la RDA pour les cours de 10^e année.

22. c) 11^e et 12^e années : Si un élève (y compris un élève ayant un plan d'enseignement individualisé) abandonne un cours de 11^e ou de 12^e année dans les cinq jours de classe suivant la remise du premier bulletin scolaire, l'abandon n'est pas indiqué dans le Relevé de notes de l'Ontario. Si un élève abandonne un cours après cinq jours de classe suivant la remise du premier bulletin, l'abandon est noté en inscrivant A dans la colonne « Crédit ». Dans la colonne « Note en pourcentage », la note de l'élève est précisée au moment de l'abandon.

22. d) Principes généraux :

1. **Décision réfléchie :** L'élève doit discuter avec son conseiller pédagogique ou son professeur avant d'abandonner un cours afin de comprendre l'impact sur son plan de diplômes et ses projets postsecondaires.
2. **Délai et procédure :** L'abandon d'un cours doit être officialisé avant la date limite fixée par l'école (habituellement au début de la période d'évaluation ou selon le calendrier de l'école).
3. **Conséquences :**
 - Si l'abandon est effectué après le délai prescrit, il peut apparaître sur le relevé de notes comme un abandon avec mention.
 - Un abandon peut affecter la planification des crédits obligatoires et optionnels, ainsi que les préalables nécessaires pour d'autres cours.
4. **Plan de remplacement :** L'élève doit, si possible, remplacer le cours abandonné par un autre cours pertinent pour son programme et ses objectifs postsecondaires.

22. e) Recommandation :

Il est fortement conseillé aux élèves de ne pas abandonner un cours sans avoir consulté un conseiller d'orientation afin d'éviter des répercussions sur leur progression vers le diplôme et sur leurs projets d'études ou de carrière.

23. Procédures concernant les changements de types de cours

L'École offre différents types de cours (académique, appliqué, universel, optionnel, etc.) pour répondre aux besoins et aux compétences des élèves. Dans certaines situations, un élève peut avoir besoin de modifier le type de cours suivi.

23. a) Procédure générale :

1. **Demande officielle** : L'élève doit remplir une demande de changement de cours auprès du bureau de la direction ou du conseiller pédagogique.
2. **Consultation obligatoire** : Avant l'approbation, l'élève discute avec le conseiller pédagogique pour examiner les raisons du changement, les préalables nécessaires et l'impact sur le plan de diplômes et les objectifs postsecondaires.
3. **Approbation** : Le changement doit être approuvé par la direction.
4. **Délai** : Les changements doivent généralement être effectués au début du trimestre ou selon la période définie par l'École. Les modifications tardives peuvent ne pas être autorisées ou peuvent apparaître sur le relevé de notes comme un changement tardif.
5. **Mise à jour des dossiers** : Une fois le changement approuvé, le dossier de l'élève et son horaire sont mis à jour pour refléter le nouveau type de cours.

Remarque : Les changements de type de cours sont souvent limités pour garantir que l'élève puisse réussir les exigences du Diplôme d'études secondaires et respecter les préalables pour les cours de niveau supérieur.

24. Processus de la reconnaissance des acquis pour les équivalences de crédits et, le cas échéant, la revendication de crédits — Reconnaissance des acquis et équivalences de crédits

L'École permet aux élèves de bénéficier de la reconnaissance des acquis pour obtenir des crédits en fonction de leurs expériences antérieures ou d'études effectuées dans d'autres établissements. Ce processus vise à reconnaître les compétences et connaissances déjà acquises, afin que l'élève ne soit pas obligé de suivre des cours pour lesquels il possède déjà le niveau requis.

24. a) Processus général :

1. **Demande de reconnaissance** : L'élève soumet une demande officielle auprès d'un conseiller pédagogique ou de la direction.
2. **Évaluation des acquis** : Les compétences et expériences antérieures de l'élève sont évaluées par les enseignants et le personnel de l'École pour déterminer l'équivalence avec le programme de cours de l'Ontario.
3. **Décision** : Si la demande est approuvée, un crédit est accordé et inscrit sur le relevé de notes de l'élève.
4. **Revendiquer un crédit** : Dans certains cas, l'élève peut présenter des preuves supplémentaires (ex. relevés de notes d'autres écoles, certificats, portefeuilles de compétences) pour réclamer un crédit équivalent.
5. **Mise à jour des dossiers** : Une fois le crédit reconnu, le dossier académique de l'élève est mis à jour et le crédit est comptabilisé dans le cheminement vers le diplôme d'études secondaires.

Remarque : La reconnaissance des acquis ne s'applique qu'aux cours ayant un contenu et des attentes comparables au curriculum de l'Ontario. Chaque demande est évaluée individuellement pour garantir l'intégrité du programme d'études.

25. Renseignements sur diverses options éducationnelles qui permettent d'obtenir des crédits, telles que l'apprentissage électronique, le Centre d'études indépendantes et l'éducation permanente.

L'École offre plusieurs options pour permettre aux élèves d'obtenir des crédits en fonction de leurs besoins, intérêts et contraintes personnelles. Ces options visent à offrir flexibilité et accès à l'éducation pour tous les élèves.

1. Apprentissage électronique (*e-learning* / cours en ligne)

Les élèves peuvent suivre certains cours à distance par le biais de plateformes en ligne approuvées par le ministère de l'Éducation de l'Ontario. Cette approche permet d'apprendre à son rythme et d'accéder à des cours qui ne sont pas offerts sur place.

2. Centre d'études indépendantes (*Independent Study / Correspondance*)

Les élèves peuvent suivre des cours en mode études indépendantes, où ils travaillent individuellement sur le programme avec le suivi d'un enseignant. Cette option est idéale pour les élèves qui ont des horaires particuliers ou qui souhaitent avancer plus rapidement dans certains cours.

3. Éducation permanente (*Adult / Continuing Education*)

Pour les élèves plus âgés ou ceux qui reviennent après un arrêt scolaire, l'éducation permanente offre la possibilité de compléter des crédits en dehors du calendrier scolaire traditionnel. Les cours peuvent être suivis en soirée, en ligne ou pendant l'été pour obtenir des crédits nécessaires au diplôme.

Remarque : Toutes ces options sont supervisées par l'École et doivent respecter le curriculum de l'Ontario pour que les crédits obtenus soient valides et comptabilisés pour l'obtention du Diplôme d'études secondaires.

26. Renseignements sur les politiques concernant l'évaluation et les examens

L'École adopte des politiques claires et uniformes pour assurer l'équité et la transparence dans l'évaluation des élèves. Ces politiques visent à mesurer les compétences et les connaissances des élèves conformément aux attentes du curriculum de l'Ontario.

1. Évaluation continue

- Les professeurs évaluent les élèves tout au long du cours à travers diverses méthodes : devoirs, projets, travaux pratiques, présentations et participation en classe.
- L'évaluation formative permet de suivre les progrès de l'élève et d'identifier les besoins d'accompagnement.

2. Examens et épreuves finales

- Les cours peuvent comporter des examens de fin-trimestre ou finaux qui contribuent à la note finale.
- Les examens doivent être préparés conformément au curriculum provincial et aux objectifs du cours.

3. Pondération des notes

- La note finale reflète à la fois le travail continu et les examens, selon les proportions définies par le plan de cours et le curriculum.
- Les critères d'évaluation et la pondération sont communiqués aux élèves au début de chaque cours.

4. Absences et reports

- Les élèves doivent informer leur enseignant en cas d'absence lors d'un examen ou d'une évaluation importante.
- Des mesures de rattrapage ou de report peuvent être accordées selon les règles de l'école et avec justification appropriée.

5. Intégrité académique

- Les élèves doivent respecter les règles d'intégrité et de plagiat. Toute infraction peut entraîner des conséquences disciplinaires et une révision des notes.

26. a) Définition factuelle -

Le **plagiat** (du grec *plagios*, « oblique, rusé ») est une fraude intellectuelle de substitution d'auteur, une atteinte au droit de paternité d'une œuvre. Le plagiat illustre la volonté de vouloir associer son nom au travail d'un autre. Le plagiat est une réalité sociale, une pratique intellectuelle déloyale, mais non un fait juridique.

26. b) Définition légale - Du point de vue moral, il y a quatre sanctions possibles: La contrefaçon où il y a la reprise d'éléments formels d'une œuvre sans autorisation préalable.

26. c) La responsabilité civile sanctionne la reprise de la forme du travail d'autrui qui ne fait pas l'objet d'une protection quelconque. Elle sanctionne le fait d'avoir voulu masquer l'emprunt qui constitue le plagiat lui-même et si l'auteur plagié a subi préjudice ou non.

26. d) La responsabilité pénale sanctionne sur la base du vol et de l'abus de confiance.

26. e) La responsabilité disciplinaire sanctionne la méconnaissance des usages professionnels éthiques et déontologiques

26. f) Préalable et contexte de la sanction - La prévention, la détection et la conséquence doivent tenir compte de l'année d'étude, du niveau de maturité, de la fréquence de la faute, s'il y a lieu, et des circonstances particulières.

26. g) Sanctions applicables - Première fois: l'élève refait le travail et produit une réflexion écrite signée des faits, des gestes et des raisons derrière la faute.

Deuxième fois: l'élève délivre une lettre de la direction et du/des professeurs à ses parents les

informant de la faute et des conséquences en jeu.

S'il y a récidive: de la suspension temporaire à la perte des notes accumulées à la reprise du cours.

27. Renseignements sur la communication des résultats, notamment le bulletin scolaire et le relevé de notes de l'Ontario

L'École veille à ce que les élèves et les parents soient régulièrement informés des progrès scolaires. La communication des résultats se fait principalement par le bulletin scolaire et le Relevé de notes de l'Ontario.

1. Bulletin scolaire

- Les bulletins sont remis à la fin de chaque trimestre, selon l'organisation de l'École.
- Ils contiennent les notes, la progression dans les compétences, l'assiduité et les commentaires des enseignants.
- Les bulletins permettent aux élèves et aux parents de suivre l'évolution de l'apprentissage et de cibler les aspects à améliorer.

2. Relevé de notes de l'Ontario (*Ontario Student Transcript – OST*)

- Le relevé de notes officiel contient tous les cours suivis avec crédits obtenus, les types de cours, et les notes finales.
- Il est utilisé pour la planification des études postsecondaires et constitue un document officiel reconnu par le Ministère de l'Éducation de l'Ontario.
- Le relevé de notes est mis à jour chaque année scolaire et est disponible sur demande auprès du bureau de l'École.

3. Communication électronique

- Certains résultats peuvent également être accessibles via le portail intranet en ligne de l'École pour permettre un suivi régulier.
- Les élèves et parents sont invités à consulter ces plateformes pour rester informés et intervenir rapidement en cas de difficultés.

28. Soutien et ressources

28. a) le soutien lié au programme d'orientation et de formation au cheminement de carrière et de vie, y compris le plan d'itinéraire d'études

L'École offre un programme d'orientation complet visant à aider chaque élève à planifier son parcours scolaire et professionnel ainsi que son développement personnel. Ce programme permet aux élèves de prendre des décisions éclairées concernant leurs études secondaires, leurs options postsecondaires et leur futur emploi.

28. b) Plan d'itinéraire d'études (Education Pathway Plan)

- Chaque élève élabore, avec l'aide d'un conseiller pédagogique, un plan d'itinéraire personnalisé qui identifie les cours à suivre, les crédits requis et les activités de développement de carrière.
- Le plan d'itinéraire d'études aide l'élève à visualiser son cheminement vers le diplôme d'études secondaires de l'Ontario et à préparer les étapes postsecondaires (université, collège, apprentissage ou marché du travail).
- Il est mis à jour régulièrement pour tenir compte des progrès de l'élève, des changements dans ses intérêts ou des nouvelles opportunités éducatives et professionnelles.

28. c) Soutien complémentaire

- Les élèves bénéficient de conseils individuels pour explorer les carrières, choisir des cours optionnels et planifier des expériences d'apprentissage par l'expérience (coop, stages, observation au poste de travail).
- Le programme inclut également des ateliers et ressources pour le développement des compétences personnelles, la prise de décision et la préparation à la vie après l'école secondaire.

28. d) Stratégies et les ressources à l'intention des élèves et des parents pour appuyer la planification des études et la sélection des cours

L'École met à la disposition des élèves et des parents plusieurs stratégies et ressources afin de faciliter la planification des études secondaires et le choix des cours.

1. Conseillers pédagogiques

- Les élèves peuvent consulter un conseiller pédagogique pour obtenir des conseils personnalisés sur les cours à choisir, en fonction de leurs objectifs académiques, intérêts et parcours postsecondaires.
- Les parents sont encouragés à participer aux réunions de planification et aux rencontres avec les conseillers pour soutenir leur enfant dans le processus.

2. Guides et documents officiels

- L'École fournit des guides de cours et brochures informatives qui détaillent les exigences du diplôme, les préalables pour chaque cours et les différentes options disponibles.
- Les élèves peuvent également accéder au site Web de l'École pour consulter les plans de cours, le curriculum de l'Ontario et des informations sur les programmes spéciaux ou optionnels.

3. Ateliers et outils de planification

- L'École organise des ateliers de planification académique pour aider les élèves à élaborer leur itinéraire d'études.
- Des outils en ligne, tels que des simulateurs de parcours ou des feuilles de planification, permettent aux élèves de visualiser et ajuster leur cheminement vers l'obtention du diplôme.

4. Ressources complémentaires

- Informations sur les carrières, les programmes postsecondaires et les expériences d'apprentissage par l'expérience (coop, stages) sont également disponibles pour orienter les choix de cours.
- Les élèves et parents sont encouragés à utiliser ces ressources tout au long du processus de sélection des cours pour prendre des décisions éclairées.

28. e) Stratégies, le soutien et les programmes qui visent à appuyer la réussite des élèves, y compris ceux qui risquent de ne pas obtenir leur diplôme

L'École met en place diverses stratégies et programmes pour favoriser la réussite scolaire de tous les élèves, en particulier ceux qui présentent un risque de ne pas obtenir leur Diplôme d'études secondaires.

1. Soutien académique individualisé

- Les élèves peuvent bénéficier de tutorat, ateliers de rattrapage et soutien en classe pour renforcer les compétences dans les matières où ils rencontrent des difficultés.
- Les enseignants et les conseillers travaillent ensemble pour identifier les besoins spécifiques et offrir un accompagnement personnalisé.

2. Programmes d'apprentissage adaptés

- Les élèves à risque peuvent accéder à des programmes d'éducation spécialisée, cours à attentes modifiées ou à des programmes d'études alternatives afin de suivre le curriculum de l'Ontario de manière adaptée.
- L'École propose également des programmes d'apprentissage par l'expérience (coop, stages, observation au poste de travail) pour motiver les élèves et renforcer leur engagement.

3. Planification et suivi individualisé

- Un plan d'itinéraire d'études personnalisé est élaboré pour chaque élève afin de suivre sa progression et anticiper les obstacles à l'obtention du diplôme.
- Les conseillers effectuent un suivi régulier et ajustent les stratégies ou les programmes selon les progrès de l'élève.

4. Soutien psycho-social et motivation

- L'École offre un soutien en orientation et en santé mentale, y compris des ateliers sur la gestion du stress, l'organisation et la motivation.
- Les élèves et les parents sont encouragés à participer activement aux interventions pour maximiser les chances de réussite.

5. Objectif

- L'ensemble de ces mesures vise à prévenir l'échec scolaire, à maintenir l'engagement des élèves et à assurer l'obtention du Diplôme d'études secondaires de l'Ontario.

28. f) Soutien aux élèves en français

À l'École, tous les cours sont offerts en français. L'École offre un soutien particulier aux élèves qui ont besoin de renforcer leurs compétences en français, que ce soit à l'oral, à l'écrit ou en compréhension.

1. Programmes de renforcement en français

- Des cours et activités supplémentaires sont disponibles pour aider les élèves à maîtriser le français écrit et parlé selon leur niveau.
- Ces programmes incluent des exercices de lecture, d'écriture, d'expression orale, de littératie médiatique et de littératie critique.

2. Soutien en classe et tutorat

- Les enseignants offrent des ressources pédagogiques adaptées, des séances de tutorat et de rattrapage, afin que chaque élève puisse réussir dans toutes les matières enseignées en français.

3. Outils et ressources complémentaires

- Les élèves ont accès à des outils numériques, plateformes interactives et matériel didactique pour renforcer leur apprentissage autonome en français.

4. Suivi personnalisé

- Les conseillers pédagogiques suivent la progression des élèves et ajustent le soutien selon leurs besoins, afin que chacun puisse atteindre un niveau de maîtrise du français suffisant pour réussir ses études secondaires et ses projets futurs.

29. Centres informatiques, le centre de ressources, la bibliothèque scolaire

L'École met à la disposition des élèves plusieurs espaces et ressources pour soutenir l'apprentissage, la recherche et le développement des compétences numériques.

1. Centres informatiques

- Les centres informatiques offrent un accès aux ordinateurs, logiciels éducatifs et outils numériques pour compléter les travaux scolaires, les projets et la recherche.
- Les élèves peuvent utiliser ces ressources pour la recherche en ligne, la rédaction de travaux et le développement de compétences en littératie numérique.

2. Centre de ressources

- Le centre de ressources fournit des matériels pédagogiques, guides, documents et outils d'apprentissage pour aider les élèves à approfondir leurs connaissances.
- Les professeurs et le personnel de soutien peuvent orienter les élèves vers les ressources appropriées selon leurs besoins scolaires et projets.

3. Bibliothèque scolaire



- La bibliothèque de l'École offre un large choix de livres, dictionnaires et ressources numériques pour la lecture, la recherche et le développement de la culture générale.
- Elle sert également de lieu d'étude calme et de support pour les projets scolaires, la lecture autonome et les activités de littératie.

4. Accès et supervision

- Tous les centres sont accessibles pendant les heures scolaires et sous la supervision du personnel.
- Les élèves sont encouragés à utiliser ces ressources de façon responsable et à respecter les règles de l'école pour maximiser leur apprentissage.

30. Ressources communautaires

L'École encourage les élèves à tirer parti des ressources disponibles dans la communauté pour enrichir leur parcours scolaire et personnel. Ces ressources complètent l'apprentissage en classe et offrent des occasions de développement social, culturel et professionnel.

1. Partenariats avec des organismes locaux

- Les élèves peuvent participer à des activités avec des organismes communautaires, bibliothèques, centres culturels, associations caritatives et lieux de bénévolat.
- Ces partenariats offrent des expériences pratiques, favorisent l'engagement citoyen et développent des compétences sociales et professionnelles.

2. Services de soutien communautaire

- La communauté offre des services complémentaires tels que programmes de mentorat, soutien psychosocial, activités récréatives et ateliers éducatifs.
- Ces services aident les élèves à surmonter des obstacles personnels ou scolaires et à renforcer leur bien-être général.

3. Opportunités de bénévolat et service communautaire

- Les élèves peuvent effectuer des heures de service communautaire dans divers organismes pour répondre aux exigences du diplôme et développer leur sens de la responsabilité civique.
- Ces expériences permettent aux élèves de mettre en pratique leurs compétences, découvrir des carrières et contribuer activement à la société.

4. Accès et information

- Les informations sur les ressources communautaires sont disponibles via le bureau de l'École, les conseillers pédagogiques ou le site Web de l'École.
- L'école guide les élèves et les parents pour identifier les ressources les plus appropriées selon les besoins et les intérêts de chacun.

31. Éducation de l'enfance en difficulté

À l'École, les élèves ayant des besoins particuliers ou des difficultés d'apprentissage bénéficient de mesures d'adaptation afin de soutenir leur réussite scolaire. L'objectif est de favoriser l'inclusion et permettre à chaque élève d'atteindre son plein potentiel tout en respectant les attentes du curriculum de l'Ontario.

1. Adaptations pédagogiques

- Les professeurs ajustent les méthodes d'enseignement, les supports et les ressources selon les besoins individuels des élèves.

- Cela peut inclure des temps supplémentaires pour les examens, la simplification ou la modification des tâches, l'utilisation de matériel spécialisé, des aides technologiques ou des stratégies d'apprentissage différenciées.

2. Plans d'enseignement individualisés (PEI)

- Pour les élèves présentant des difficultés importantes, un Plan d'enseignement individualisé est élaboré en collaboration avec l'élève, les parents et l'équipe éducative.
- Le PEI définit des objectifs spécifiques, les adaptations nécessaires et les méthodes d'évaluation adaptées pour répondre aux besoins de l'élève.

3. Soutien supplémentaire

- L'École offre des services de tutorat, mentorat et accompagnement personnalisé.
- Les élèves peuvent bénéficier d'un accompagnement régulier avec les professeurs spécialisés, un conseiller pédagogique et le personnel de soutien.

4. Suivi et évaluation

- La progression des élèves est suivie de près pour ajuster les adaptations et interventions au besoin.
- L'évaluation tient compte des forces de l'élève et des objectifs atteints, tout en respectant les exigences du curriculum.

32. Fonctionnement de l'École Sainte-Marie Mère de Dieu : droits, responsabilités et politiques

32. a) Droits et responsabilités des élèves, des professeurs et des parents

- **Élèves** : Les élèves ont le droit de recevoir un enseignement de qualité dans un environnement sûr et respectueux. Ils ont la responsabilité de participer activement à leur apprentissage, de respecter les règles de l'école et de maintenir un comportement approprié.
- **Professeurs** : Les professeurs ont le droit de travailler dans un environnement sécuritaire et respectueux. Ils ont la responsabilité de planifier et de dispenser un enseignement de qualité, d'évaluer les élèves équitablement et de soutenir leur réussite.
- **Parents** : Les parents ont le droit d'être informés du progrès de leur enfant et de participer aux décisions éducatives. Ils ont la responsabilité de soutenir leur enfant dans son parcours scolaire et de collaborer avec l'École.

32. b) Assiduité

- La présence régulière est essentielle à la réussite scolaire. Les élèves sont tenus de fréquenter toutes les classes et de respecter les horaires de l'École.
- Les absences doivent être justifiées auprès de l'École et tout travail manqué doit être rattrapé selon les directives du professeur.
- Pour les cours en ligne :

32. c) Politique de substitution pour les crédits obligatoires

- Pour répondre aux besoins particuliers des élèves, la direction peut remplacer jusqu'à trois cours obligatoires par d'autres cours de la liste des crédits obligatoires.

- Ces substitutions visent à offrir plus de flexibilité dans le cheminement scolaire tout en maintenant l'intégrité du programme.

32. d) Code de conduite

- Tous les membres de l'École doivent se comporter de manière respectueuse et responsable.
- Le code de conduite précise les attentes en matière de respect, de sécurité, d'équité et de civisme, et les conséquences en cas de manquement.

32. e) Tricherie et plagiat

- Toute forme de tricherie, fraude ou plagiat est strictement interdite.
- Les élèves sont responsables de produire un travail authentique et personnel. Les violations peuvent entraîner des sanctions académiques et disciplinaires conformément aux directives de l'École (*Faire croître le succès*, p. 53).

32. f) Autres éléments nécessaires au fonctionnement de l'École

- Les élèves doivent respecter les installations, le matériel et les règles de sécurité.
- L'École encourage la participation aux activités parascolaires et au service communautaire pour développer des compétences sociales et citoyennes.
- La communication régulière entre élèves, parents et personnel scolaire est essentielle pour assurer un environnement éducatif positif et productif.

33. Exigences matérielles et logicielles pour les cours en ligne

Règles du Ministère : <https://www.ontario.ca/fr/page/apprentissage-en-ligne-pour-les-eleves-du-secondaire>

Règlement 392/02 : [Programme d'enseignement à distance](#)

